

ÉTUDE PAYSAGÈRE

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
SUR LA COMMUNE DE **CHAMPAGNAC-DE-BELAIR** ⁽²⁴⁾

I-66_IND-A_JANVIER 2023

composite
{ PAYSAGE & TERRITOIRE }

ÉTAT INITIAL

PRÉAMBULE

UN PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

LE CADRE DE RÉFLEXION

LES DISCIPLINES D'OBSERVATION D'UN PAYSAGE

LA DÉFINITION DU PAYSAGE

LES ENTITÉS PAYSAGÈRES

LES AMBIANCES PAYSAGÈRES

A la croisée d'une approche sensible marquée par les ambiances inhérentes à chaque espace et un recensement concret d'éléments intangibles du territoire, le site projeté pour le **développement d'une centrale de production d'énergie solaire sur la commune de Champagnac-de-Belair (24)** est ici détaillé au regard de son « enveloppe paysagère ».

L'objectif de cette étude est de fournir un cadre de réflexion qui permettra de donner les clés d'une connaissance et d'une compréhension partagées du paysage, des enjeux qui lui sont liés par le projet de parc photovoltaïque afin d'amorcer des propositions concrètes d'actions garantes de son intégrité dans un contexte contemporain.

L'observation d'un paysage utilise plusieurs disciplines qui se complètent de manière à obtenir une approche qui soit la plus rigoureuse et la plus objective possible :

- *Les sciences analytiques pour l'étude des reliefs, l'hydrologie, l'urbanisme, la flore ou l'agriculture...*
- *L'observation de terrain, les interprétations personnelles ou sensibles...*

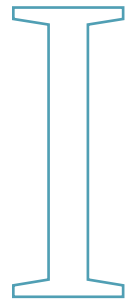
C'est par le croisement de ces données (analytiques et sensibles) qu'a été appréhendé le paysage au sens de la convention européenne éponyme et de la loi paysage de 93. ***Le « Paysage » désigne à cet égard dans ce dossier une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de facteurs naturels et humains et de leurs interrelations.***

Les **entités (ou unités) paysagères** sont des territoires définis, délimités de façon nette ou floue et qui présentent des caractères homogènes originaux, des ambiances ou une composition propre. Ces entités composent le grand paysage.

Les **ambiances paysagères** présentent des rapports d'échelles plus réduits, sont totalement intégrées au grand paysage mais offrent soit des particularités soit des perceptions différentes distinguées par la juxtaposition et la répartition des composantes formant l'identité du paysage décrit précédemment.

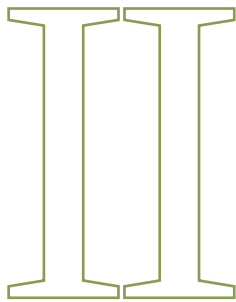
Ont participé à l'élaboration de ce dossier:

Antoine VOGT, Paysagiste DPLG,
Daryl FLOYD, Architecte Paysagiste
Adrian RESTOUIN, Infographiste 2D/3D



UN PROJET DANS LE PAYSAGE

A. LOCALISATION DU PROJET DANS SON CONTEXTE PAYSAGER	4
B. ANALYSE DE LA STRUCTURE ET DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES	6
C. PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE	8
D. PRÉSENTATION DU CONTEXTE PATRIMONIAL	12
E. EXAMEN DU BASSIN VISUEL	15
F. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET RECOMMANDATIONS D'IMPLANTATION	22



LE PAYSAGE DANS LE PROJET

À VENIR...



A. LOCALISATION DU PROJET DANS SON CONTEXTE PAYSAGER

Pour l'atlas départemental des paysages de la Dordogne, le périmètre d'étude appartient à l'unité paysagère du « **Périgord Central** » que l'atlas décrit comme suit :

Des limites toutes en transition

Hormis au sud où le basculement avec la vallée de la Dordogne est marqué ou bien à l'ouest (Ribéracois et Charente) où les grandes étendues de cultures ouvrent le paysage, sortir ou rentrer dans le Périgord Central se fait progressivement, sans limites franches. Le cloisonnement du paysage par les bois et les forêts fait passer en second plan les signes qui indiquent le changement d'unité : le passage du granite au calcaire, les changements dans la végétation ou les cultures, les toits de tuiles, les cultures entourées de boisements...

Un paysage intime de collines et de vallons, entrecoupés de bois

Le Périgord Central se perçoit comme une succession d'ouvertures et de fermetures au fil des vallons et des collines. Les boisements, d'étendues variables, sont très présents et cloisonnent l'espace. Les limites visuelles sont souvent proches, s'arrêtant aux lisières boisées à proximité. Ce paysage offre des petits paysages intimes, dans lesquels on est immergé. Il se découvre en petites séquences qui forment un dédale au fil des « chambres » successives des petites clairières qui s'ouvrent autour d'un vallon, d'une ferme ou de quelques champs. Les ambiances sont répétitives mais différentes, comme de petites scènes successives qui se complètent et déclinent une variété de nuances. De temps en temps, une vue plus lointaine s'ouvre, révélant une succession de collines étirées aux horizons forestiers. Ces horizons lointains restent rares et laissent une impression d'autant plus forte (Vers Cubjac ou bien Clermont-de-Beauregard par exemple, ou depuis les coteaux de la vallée de la Dronne).

De longues vallées comme repères

Dans ce paysage d'où rien n'émerge vraiment de manière évidente, les vallées créent des événements. Les principales vallées forment des sillons ou des couloirs de grande longueur qui traversent et structurent le Périgord Central. Ces couloirs créent des ouvertures et des perspectives appréciables, qui donnent des directions et orientent le paysage. Ils constituent des repères précieux. Depuis leur coteau, c'est l'occasion de découvrir quelques panoramas, absents ailleurs dans les étendues boisées. Ces contrastes sont appuyés par des routes qui les suivent en pied de coteau ou en fond de vallée.

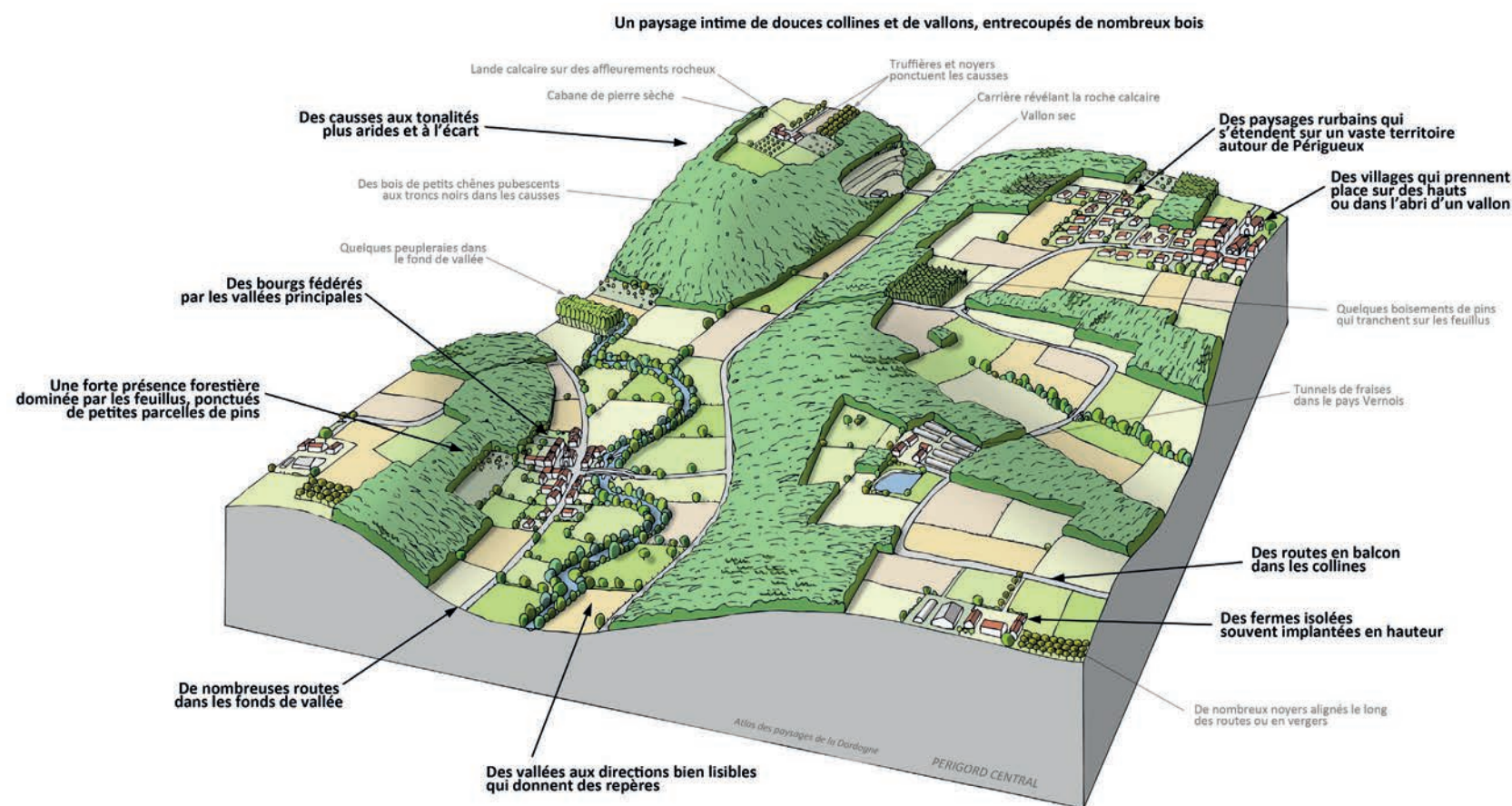
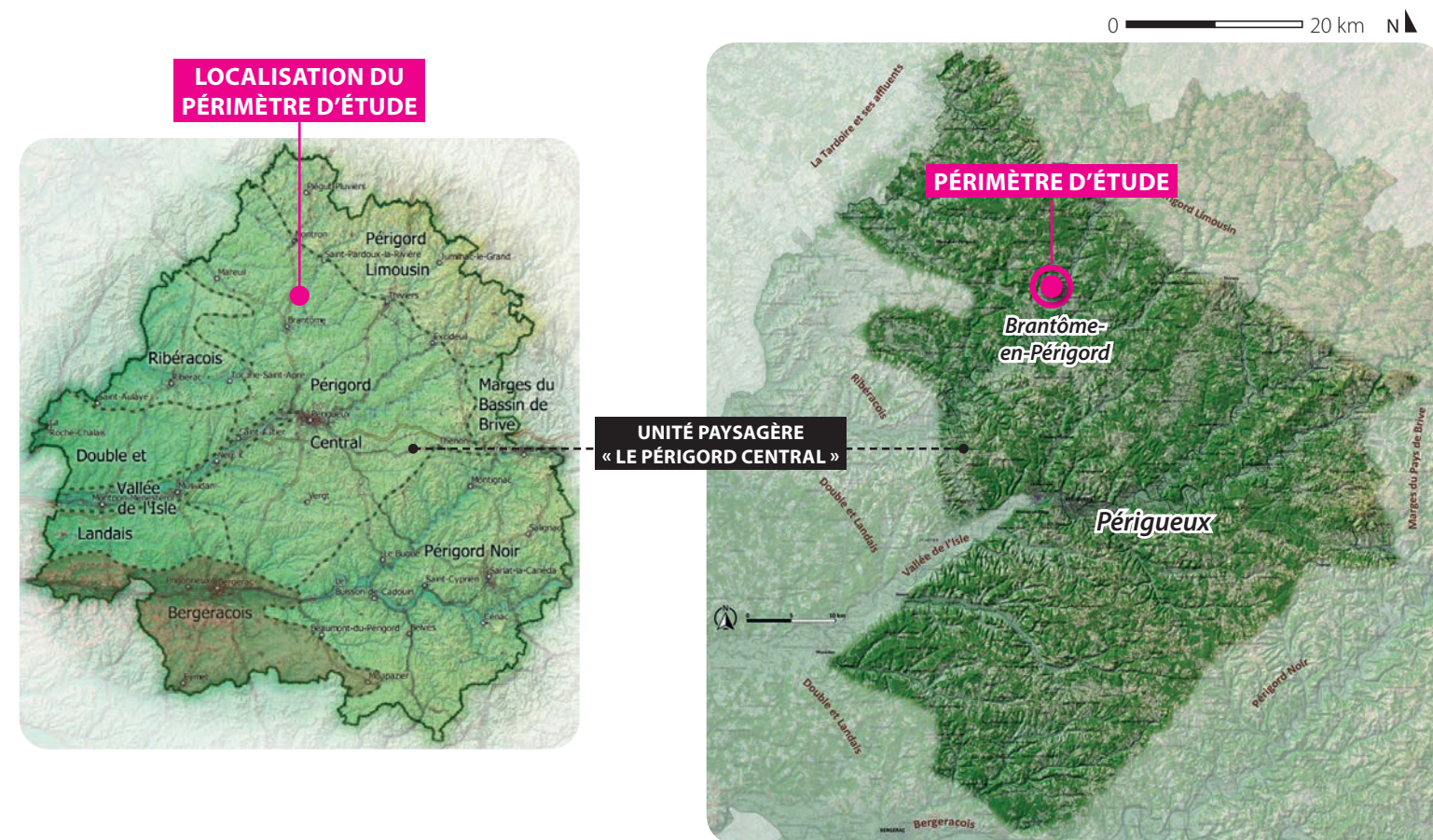
Une diversité de vallées aux ambiances spécifiques

Si le paysage du Périgord Central est souvent similaire, par contre, chaque vallée principale apporte une touche unique. Leur largeur et leur faciès varient d'ailleurs pour chacune au fil de son parcours, entre l'amont et l'aval (profondeur, tracé, largeur). Ainsi par exemple, la vallée de la Vern est rectiligne, formant un large couloir agricole peu habité, avec un fond plat alternant prairies et cultures. Elle offre une ouverture, une rigueur et une clarté remarquable, mêlées à une certaine douceur avec ses coteaux arrondis plutôt symétriques, boisés et en prairie par endroits. Dans un tout autre registre, la vallée de la Dronne dévoile son charme au fur et mesure, au fil de ses méandres. Ici l'intimité du bocage et des prairies prévaut, modulant la perception des coteaux dissymétriques, abrupts localement, contrastant avec la boucle plane d'un méandre.

Des bourgs fédérés par les vallées principales

Globalement, les vallées principales fédèrent les bourgs ou les villages les plus importants qui ponctuent leur parcours. Ceux-ci établissent souvent un contact avec l'eau avec un pont, un quai, ou encore un front bâti. D'autres se tiennent un peu à l'écart en pied de coteau pour éviter la rivière en crue ou sur les hauts en situation défensive. Certaines vallées comme celle de la Vern sont beaucoup moins habitées, ce qui leur donne un côté plus unitaire agricole. Plusieurs bourgs importants (Excideuil, Nontron) se sont implantés, au nord du Périgord Central, au débouché de vallées descendant du Périgord Limousin. Les autres villages, les hameaux et les fermes isolées se sont installés plutôt sur les vallonnements ou les petits plateaux, sans mode d'implantation spécifique. Dans ce paysage forestier pour partie, les silhouettes urbaines restent peu perceptibles de loin. On découvre souvent les villages quand on se trouve à proximité, des fois par surprise. Autour de Périgueux, le paysage agricole est pour partie colonisé par l'urbanisation linéaire ou les lotissements de pavillons, lui donnant une autre tonalité. Périgueux et sa première couronne urbaine, oscillent entre zones d'activités et lotissements, traversés par des axes routiers et des pénétrantes à l'approche du centre ancien.

Source : Atlas des paysages de Dordogne (CD 24, 2020)



Source : Atlas des paysages de Dordogne (CD 24, 2020)



L'atlas des paysages de Dordogne définit également les **enjeux paysagers** principaux du territoire départemental, qui pour l'unité du Périgord Central « **tiennent à la maîtrise de l'urbanisation, au maintien de l'équilibre entre agriculture et forêt, et à la mise en valeur des vallées** ».

Révéler la spécificité des causses

- Préserver la diversité des clairières cultivées : prairies, vergers de noyers, lignes de fruitiers, truffières...
- Encourager la gestion agricole. Proposer des conventions de gestion pour les pelouses sèches.
- Favoriser la perception de l'eau : sources, rivières, résurgences, pertes, de l'eau souterraine.
- Soigner les entrées et les abords des carrières. Mettre en valeur les anciennes carrières.
- Réhabiliter et valoriser le patrimoine bâti des villages et des hameaux.
- Favoriser la conservation et la restauration des bories.
- Préserver et réparer les murets le long des routes et des chemins.
- Mettre en valeur les abords des routes.
- Ouvrir des points de vues depuis les hauts.
- Créer des boucles de chemins autour des villages.

Valoriser des lieux singuliers du Périgord Central

- A Brantôme :
- Préserver la qualité historique du bourg et de l'abbaye dans son site.
 - Soigner les abords de la zone d'activité et l'entrée de ville par la RD 939.
 - Maîtriser l'urbanisation linéaire et le mitage autour du bourg.
- A Vergt :
- Révéler le passage du Vern.
 - Améliorer les abords des zones d'activités et les entrées de bourg par les RD8 et RD 45.
 - Restaurer et dynamiser le bâti délaissé dans les centres bourgs.
 - Maîtriser l'étalement urbain et densifier les secteurs urbanisés.
 - Créer des places pour articuler les nouveaux quartiers à l'existant.

Maintenir la lisibilité paysagère des vallées et de l'eau

- Valoriser les caractéristiques paysagères propres de chaque vallée.
- Conserver un équilibre entre gestion agricole et préservation des milieux naturels.
- Maintenir la présence de l'arbre (haie, arbre isolé...) tout en veillant à ne pas refermer le fond de vallée.
- Pérenniser l'ouverture des fonds de vallée. Refaire communiquer les ouvertures successives des fonds.
- Porter une attention aux boisements des versants qui cadrent les vallées et sont très visibles.
- Conserver un cordon de prairies en fond de vallée le long de l'eau.
- Gérer la ripisylve pour en faire un point de repère qui signale la présence de l'eau.
- Retrouver des emprises publiques le long des cours d'eau, notamment près des villages.
- Ouvrir des vues depuis les routes de fond de vallée et de versant.
- Ouvrir la végétation aux abords des ponts, lieux de découverte privilégiés des cours d'eau.

Veiller à la composition des boisements et des lisières

- Privilégier les peuplements de feuillus ou mixtes sur les versants les plus exposés visuellement.
- Proposer des plans de gestion respectueux de l'environnement et cohérents entre eux sur un vaste périmètre.
- Limiter les coupes à blanc. Préserver des arbres et des bosquets afin d'amoindrir l'impact visuel de la coupe.
- Favoriser une gestion forestière en futaie jardinée, qui maintient une couverture forestière permanente.
- Préserver des espaces dégagés autour des villages et des hameaux.
- Maintenir des lisières forestières de qualité le long des chemins et des routes.
- Privilégier les boisements mixtes ou feuillus sur les lisières les plus visibles.
- Prévoir une gestion différenciée de la lisière.
- Préserver et mettre en valeur des arbres remarquables.

Limiter et recomposer l'urbanisation

- Prôner un développement économe de l'espace dans les documents d'urbanisme.
- Préserver la silhouette groupée des villages et des bourgs.
- Eviter la fragmentation des espaces agricoles.
- Eviter l'urbanisation linéaire le long des routes d'accès et des entrées.
- Requalifier les abords des zones d'activités le long des axes et des entrées de villes.
- Renforcer le centre bourg plutôt que d'éparpiller des constructions le long des routes.
- Ne pas penser qu'au pavillon individuel comme seul modèle d'habitat.
- Promouvoir les maisons de bourg ou le petit collectif.
- Favoriser l'alignement des façades et la mitoyenneté qui font le charme des centre-bourgs.

Conforter les centres bourgs et soigner les espaces publics

- Valoriser les éléments qui donnent au bourg son côté unique.
- Révéler le site d'origine d'implantation des villes et des bourgs : relief, cours d'eau.
- Aménager les entrées pour marquer une transition vers le bourg.
- Préserver le cachet des places et les mettre en valeur.
- Utiliser l'arbre pour structurer l'espace des entrées (alignement) ou des places (mail).
- Trouver un équilibre entre stationnement et convivialité des espaces publics.
- Utiliser un vocabulaire simple mais de qualité, avec des matériaux locaux.
- Aménager des tours de village attractifs en complément du centre ancien.
- Valoriser le patrimoine bâti dans toute sa diversité.
- Redynamiser l'habitat en centre bourg.

Conserver des ouvertures agricoles diversifiées

- Conserver l'équilibre entre les différents éléments du paysage : prairies, cultures, vergers, bosquets, bois.
- Préserver et renouveler les arbres (haies, arbres isolés, rideaux) qui accompagnent les parcelles.
- Maintenir une diversité de taille de parcelles.
- Cibler les actions de replantations sur les secteurs qui se sont le plus ouverts.
- Surveiller la progression des friches et des boisements, vecteurs de fermeture du paysage.
- Entretenir et replanter des alignements d'arbres le long des routes.
- Maintenir ou créer un réseau de chemins agricoles sans culs de sac, surtout en périphérie des villages.
- Planter le long des chemins.
- Planter les abords des nouvelles constructions.
- Eviter le mitage par l'urbanisation au sein des clairières.

Soigner la qualité des bâtiments agricoles et de leurs abords

- Eviter les implantations trop visibles : en crête, en entrée de village ou en bord de route.
- Soigner l'architecture des bâtiments (volumes, matériaux).
- Privilégier des bâtiments de teinte sombre, plus discrets dans le paysage.
- Soigner l'entrée de la ferme. Planter des arbres le long du chemin d'entrée.
- Prendre en compte la valeur patrimoniale des anciennes fermes.
- Planter aux abords des bâtiments pour faire une transition avec le paysage.
- Utiliser des essences locales adaptées au contexte ou des vergers.
- Installer les stockages dans des lieux discrets en arrière-plan.

Valoriser les itinéraires routiers et les emprises « douces »

- Soigner le paysage perçu depuis les grands axes.
- Aménager des aires d'arrêt attractives aux endroits clés du paysage.
- Aménager les entrées et les traversées de bourg.
- Maîtriser l'urbanisation aux bords des voies, autour des carrefours ou des échangeurs.
- Améliorer les abords des zones d'activités en façade sur la route.
- Porter une attention à l'aménagement des carrefours.
- Pérenniser et planter des alignements d'arbres sur des itinéraires choisis.
- Valoriser les événements jalonnant les parcours (pont, point de vue, point de basculement).
- Retrouver des chemins à des endroits stratégiques : belvédère, berges, liaisons interquartiers.
- Préserver un maillage de chemins autour des villages et des bourgs.





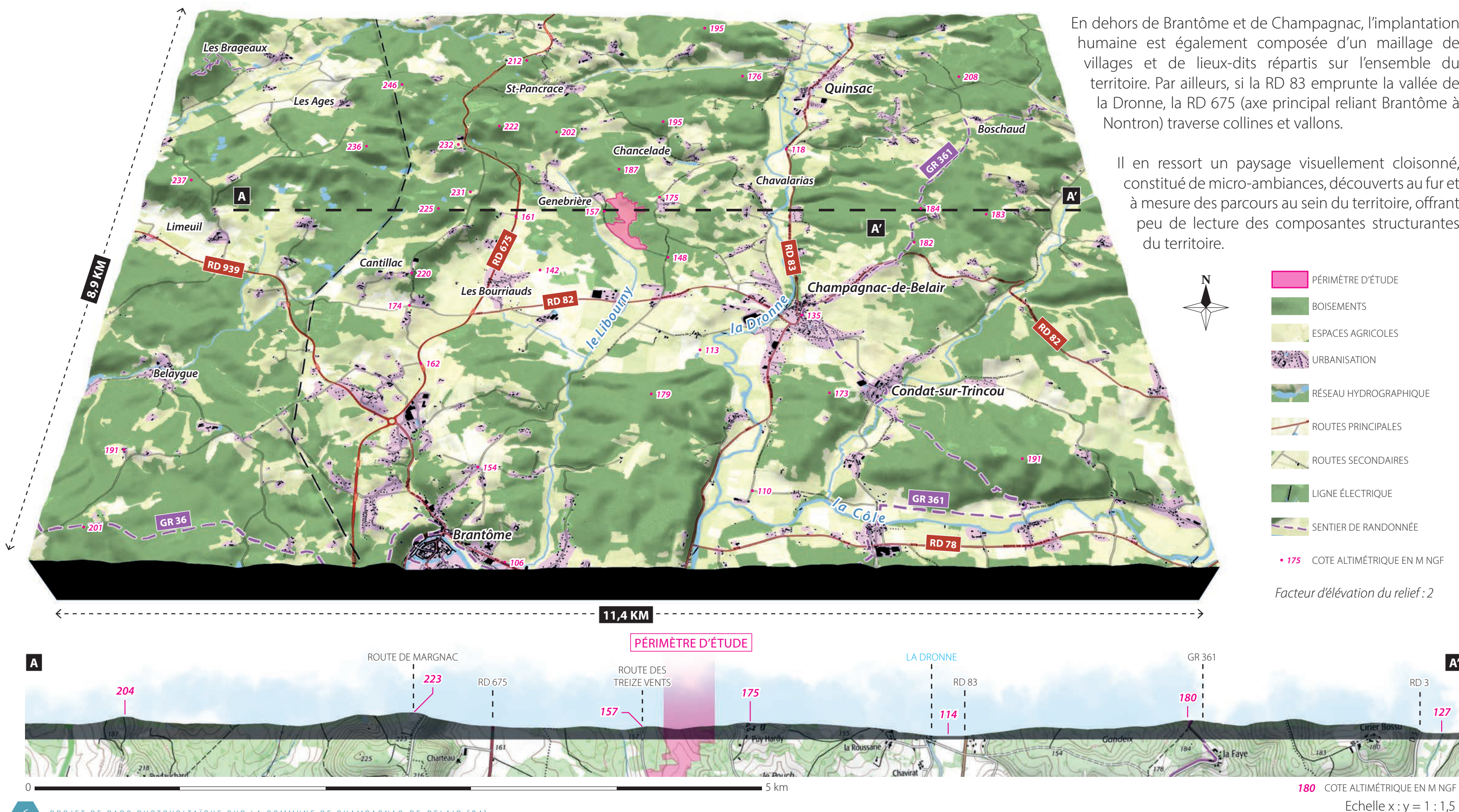
B. ANALYSE DE LA STRUCTURE ET DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES

Le périmètre d'étude se situe sur la commune de Champagnac-de-Belair, environ 4,5 km au nord de la ville de Brantôme. Comme le montrent le bloc et la coupe AA' ci-contre, son cadre paysager est caractéristique des traits du Périgord Central tels que détaillés précédemment par l'atlas départemental des paysages. Il correspond parfaitement à cette description d'un paysage « de douces collines et de vallons, entrecoupés de nombreux bois ».

Le périmètre d'étude prend place dans un contexte topographique composé d'une imbrication de petites collines, s'élevant autour de 180 à 250 m NGF, contre des fonds de vallons entre 110 m et 150 m NGF. On y retrouve une alternance d'espaces boisés fermés et d'espaces agricoles ouverts, formant parfois de micro-clairières ou s'élargissant comme autour de Champagnac-de-Belair, du lieu-dit les Bourriauds, et le long du sillon de la Dronne.

En dehors de Brantôme et de Champagnac, l'implantation humaine est également composée d'un maillage de villages et de lieux-dits répartis sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, si la RD 83 emprunte la vallée de la Dronne, la RD 675 (axe principal reliant Brantôme à Nontron) traverse collines et vallons.

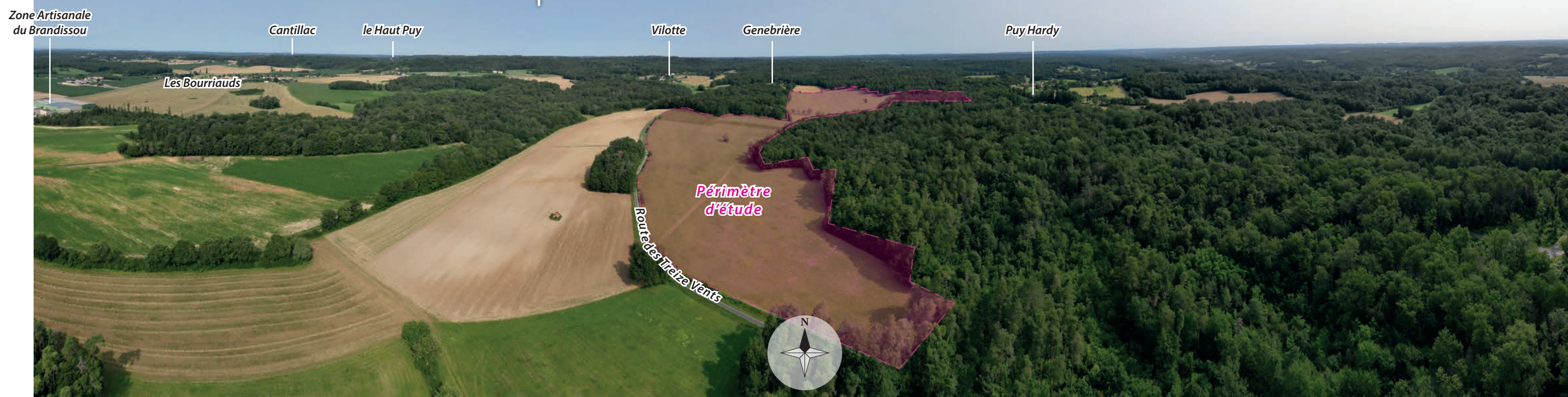
Il en ressort un paysage visuellement cloisonné, constitué de micro-ambiances, découverts au fur et à mesure des parcours au sein du territoire, offrant peu de lecture des composantes structurantes du territoire.





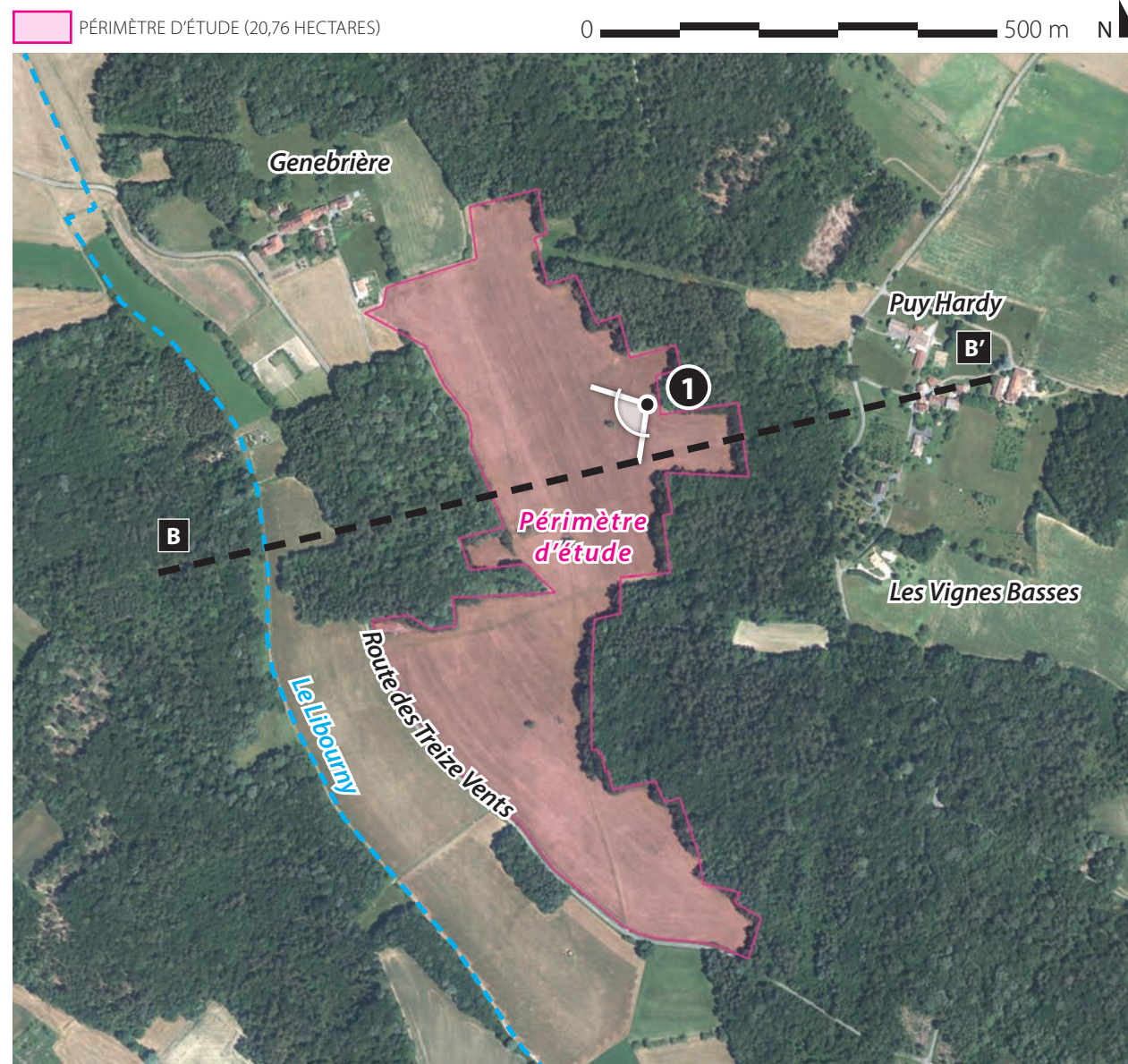
En se rapprochant du périmètre d'étude, les images ci-contre illustrent de manière plus tangible la topographie ondulante, entrecoupée de boisements cloisonnant l'espace qui forme le cadre paysager du site.

Ce dernier s'insère dans une clairière, lovée au sein des boisements, à l'écart des principaux axes routiers et pôles urbains. Il est longé en partie par un chemin rural, la route des treize vents, desservant le lieu-dit de Genebrière, situé au nord-ouest du périmètre d'étude et constituant les seules habitations au contact de celui-ci.





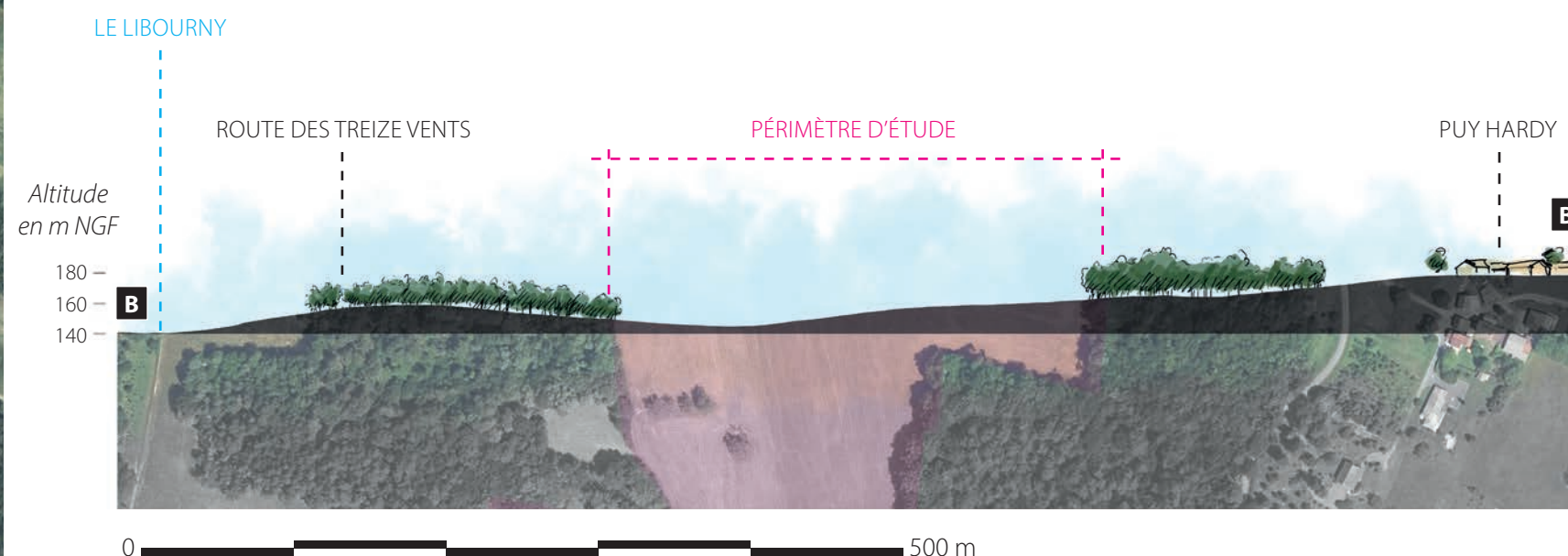
C. PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE



Le périmètre d'étude occupe une surface de 20,76 hectares, composée d'une large prairie cernée de boisements. La forme du périmètre suit le découpage de ces derniers et du parcellaire et qui s'étire sur un axe nord-sud sur environ 900 m. Resserré au centre, le site peut être spatialement divisé en deux :

- Une partie septentrionale, délimitée de part et d'autre par des boisements mais ouverte au nord vers le lieu-dit de Genebrière ;
- Une partie méridionale, plus ouverte, délimitée à l'est par la lisière forestière et à l'ouest par la route des Treize Vents.

A l'image du relief environnant, le site présente une topographie doucement ondulée, avec une altimétrie située entre 140 m et 170 m NGF.



1





Chêne pédonculé



Charme



Pin maritime

Les limites du périmètre d'étude sont constituées en partie des boisements limitrophes. Ces derniers sont composés de peuplements de chênes pédonculés et de charmes, ponctués de poches de pins maritimes.

1



Périmètre d'étude



Le long de la route des Treize Vents, il existe des fragments de haies bocagères, relativement discontinues mais comprenant néanmoins une riche diversité d'essences (érables champêtres, noisetiers, saules gris, pruneliers, cornouillers, viornes tin, ronces,...).



Erable champêtre



Noisetier



Saule gris



Prunelier



Cornouiller



Viorne lantane



Ronces

2



Périmètre d'étude

Route des Treize Vents



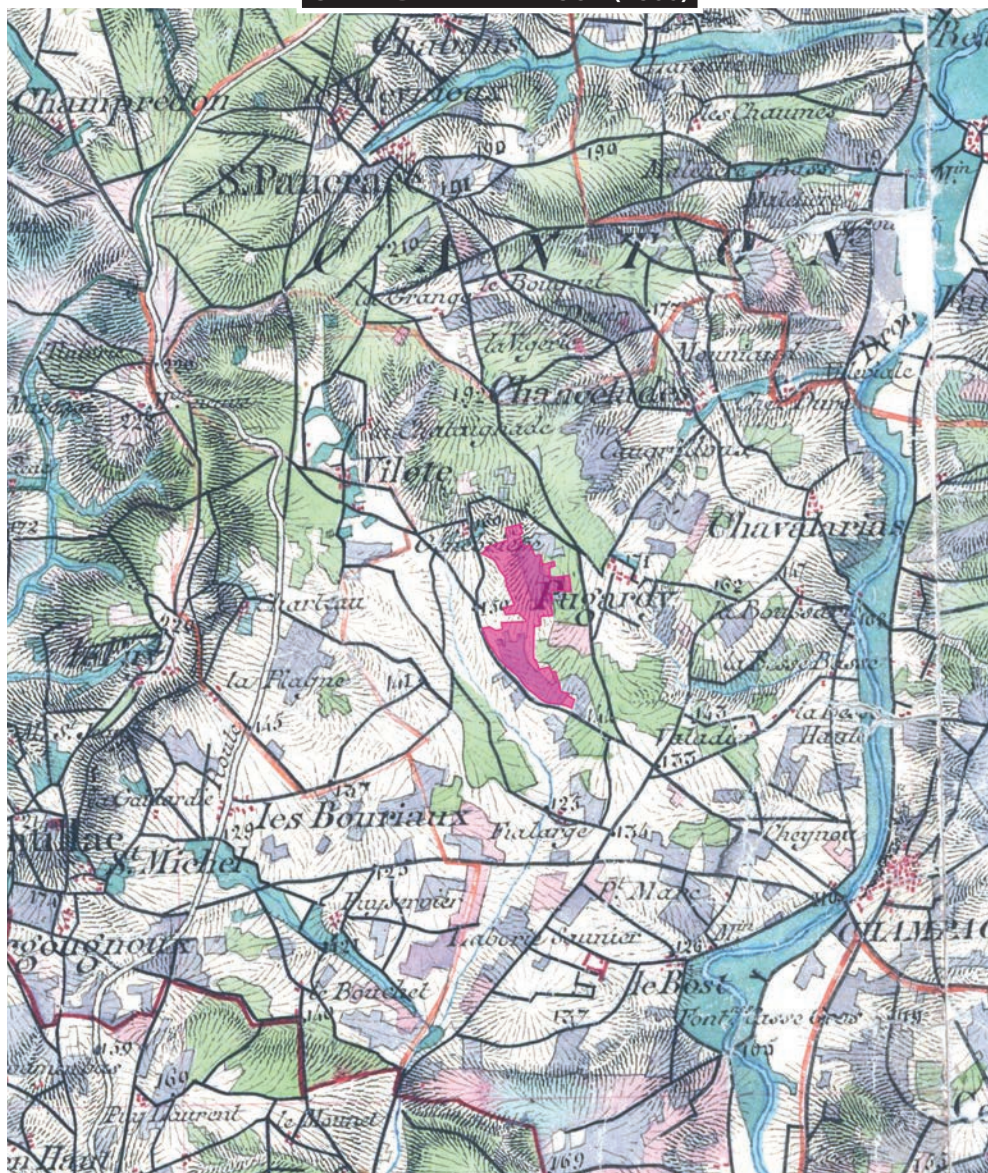
C. PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE EXAMEN DE L'ÉVOLUTION HISTORIQUE DU TERRITOIRE

La comparaison des fonds cartographiques historiques et contemporains nous renseigne sur les dynamiques d'évolution du territoire. Dans le cas actuel, elle indique une relative stabilité de la structure paysagère du milieu du XIX^{ème} siècle jusqu'à aujourd'hui. Elle présente notamment une certaine continuité dans l'implantation dispersée de l'habitat et dans l'alternance caractéristique du territoire entre espaces boisés et ouverts.

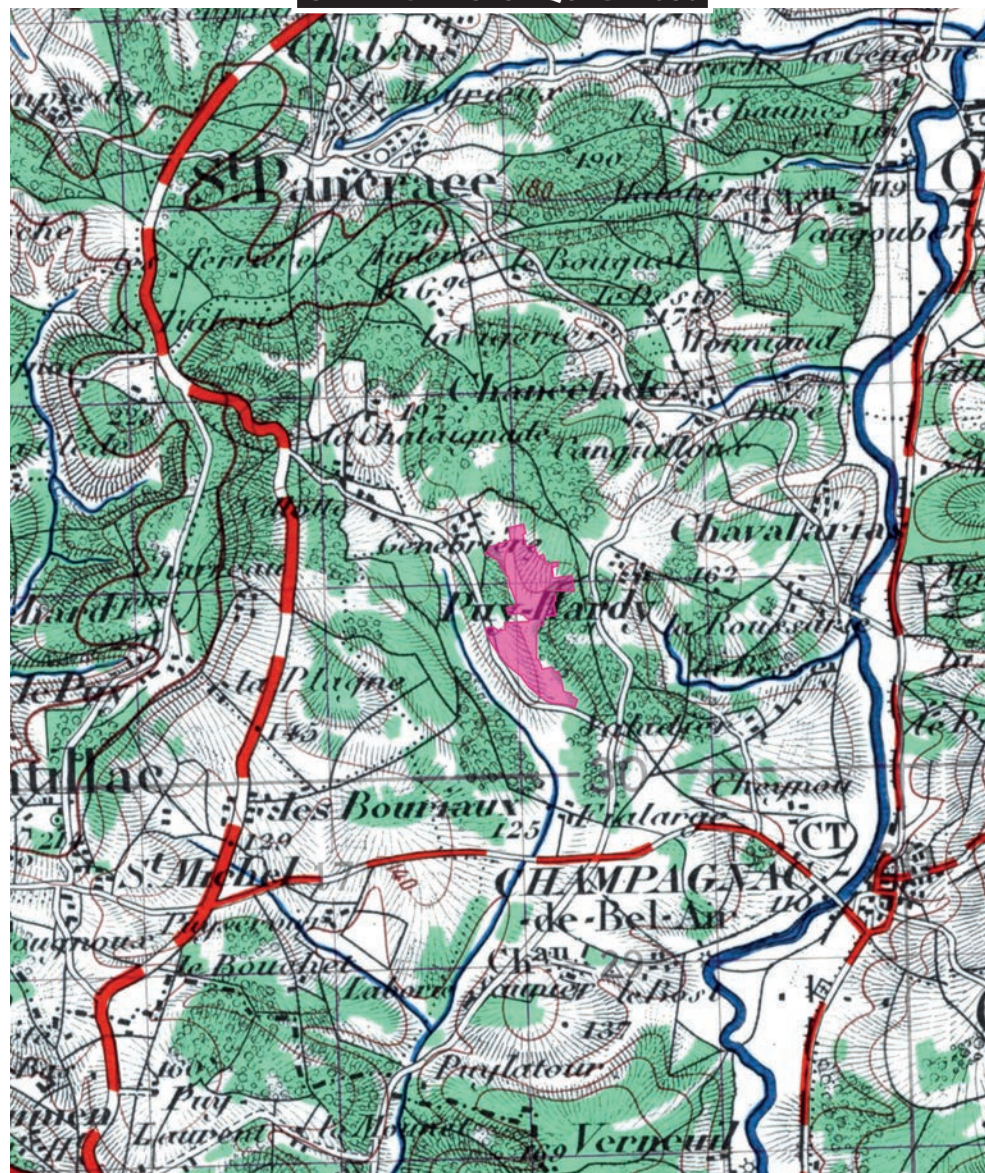
Nous pouvons néanmoins relever une expansion de la couverture forestière depuis le XIX^{ème} siècle, conduisant à une plus grande fermeture ou cloisonnement de l'espace, à l'ouest du périmètre d'étude en particulier.

L'évolution apparaît moins marquante entre le milieu du XX^{ème} siècle (carte IGN historique de 1950) et aujourd'hui (Top25) mais se lit dans le développement de l'urbanisation pavillonnaire autour de Champagnac-de-Belair et dans l'implantation de volumes bâtis de grande échelle (usine, zone artisanale).

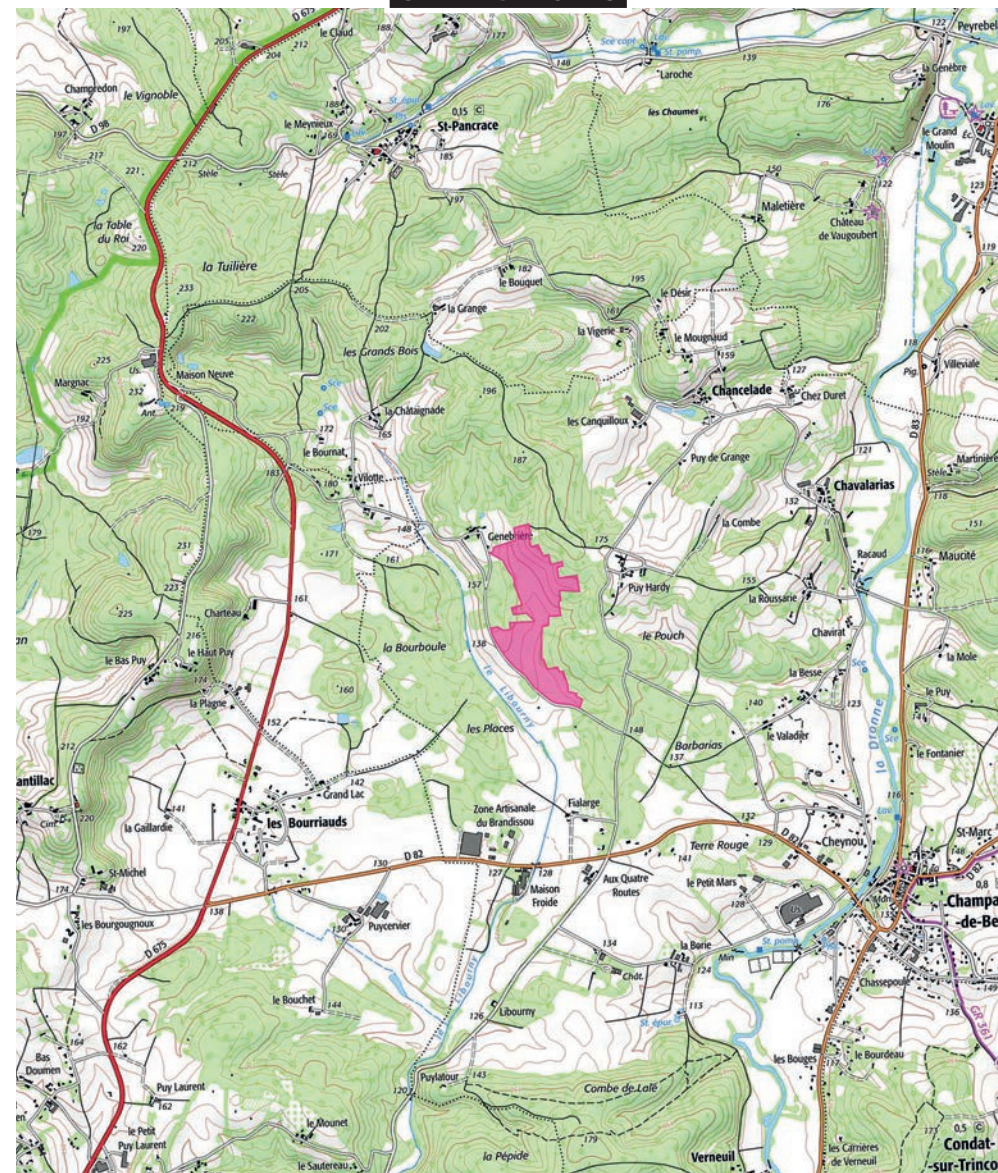
CARTE DE L'ÉTAT MAJOR (1866)



CARTE IGN HISTORIQUE DE 1950



CARTE IGN TOP 25

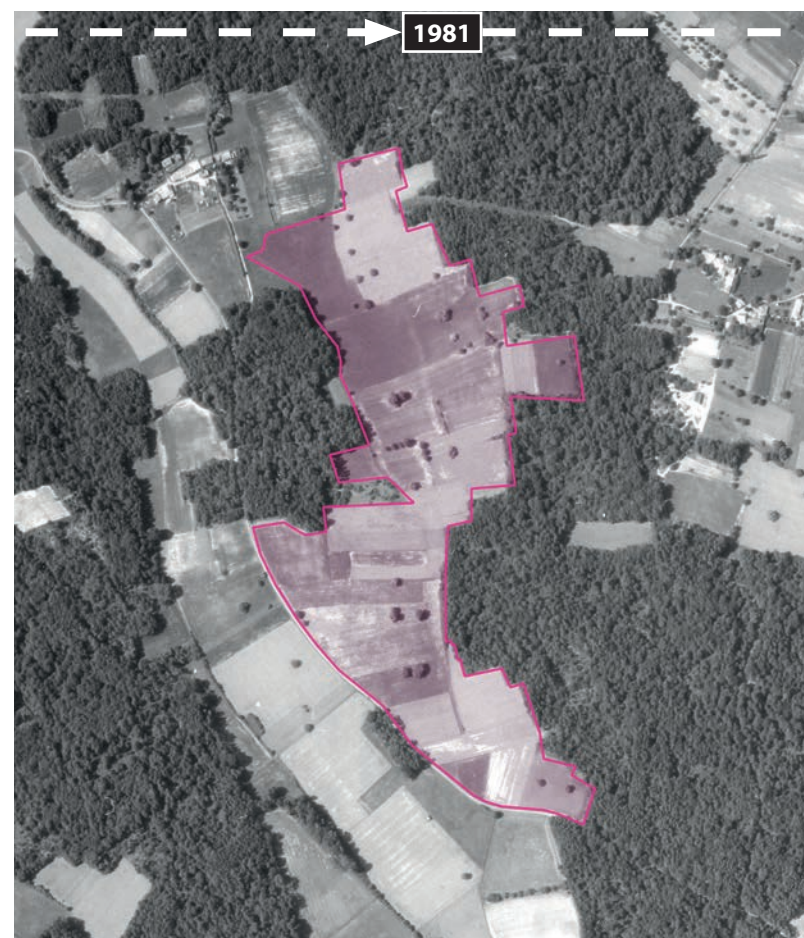


PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

0 2 km N

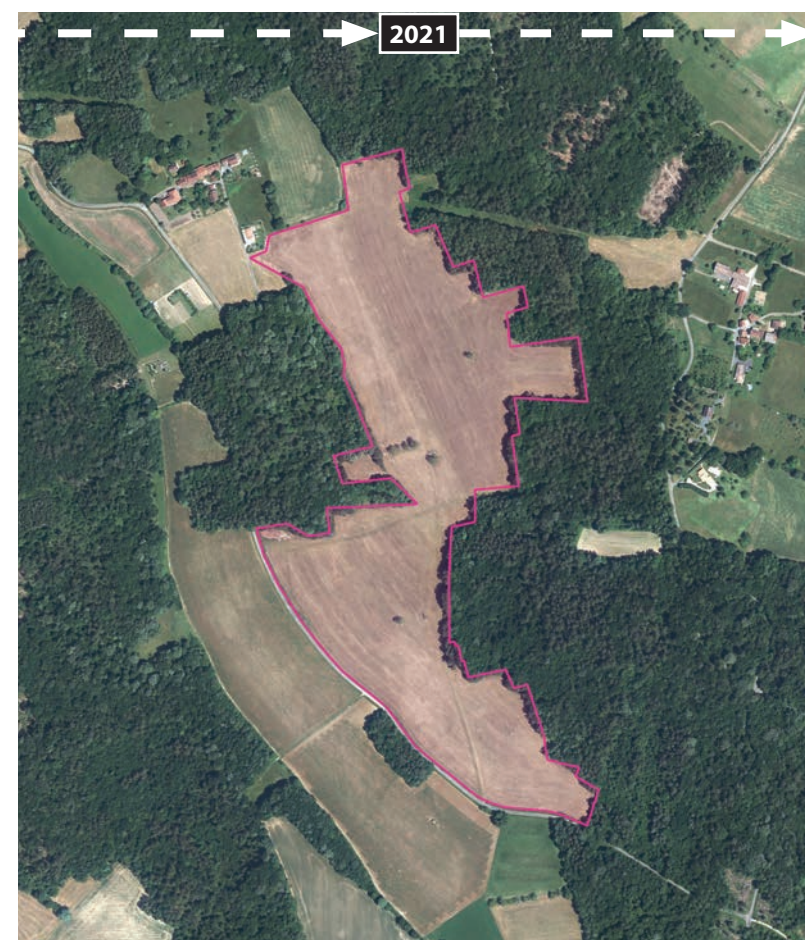
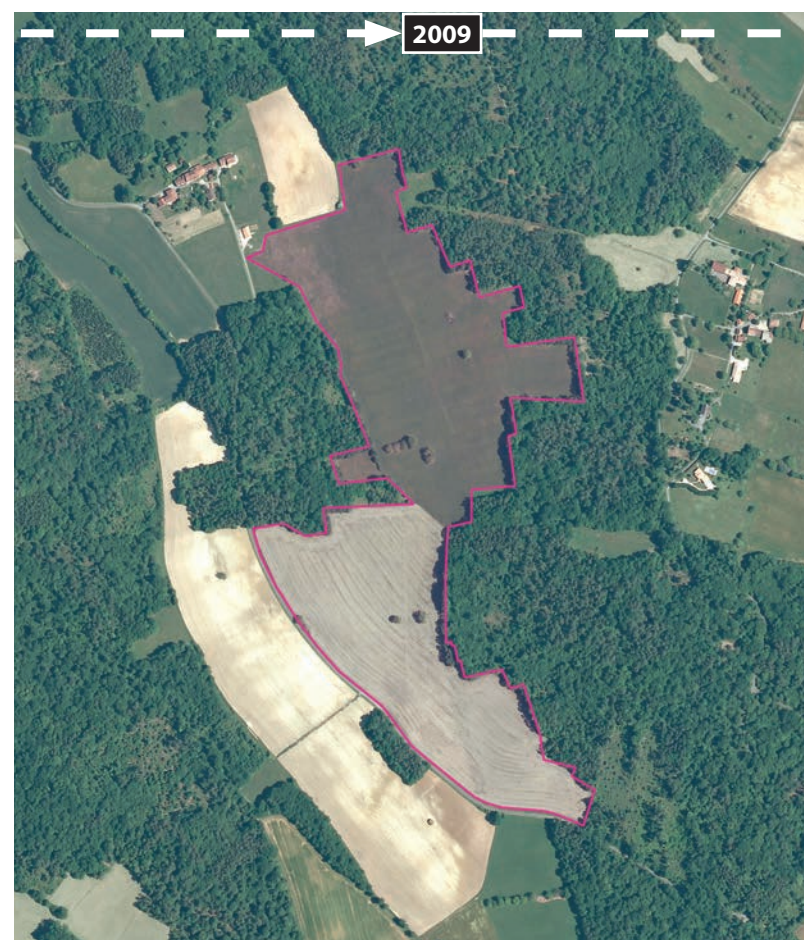


C. PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE EXAMEN DE L'ÉVOLUTION HISTORIQUE DU SITE



Les vues aériennes ci-contre illustrent les changements au niveau du périmètre d'étude lui-même et de ses abords rapprochés, de 1959 à aujourd'hui.

Si le découpage entre espaces agricoles et boisements fermés n'a que très peu évolué, les images ci-contre révèlent les effets du remembrement sur l'échelle parcellaire et la disparition progressive de la trame de bosquets et d'arbres isolés qui ponctuaient auparavant les espaces agricoles.



0 200 m N



D. PRÉSENTATION DU CONTEXTE PATRIMONIAL

La carte ci-contre présente la répartition sur le territoire du patrimoine réglementairement protégé (sites et monuments historiques), dans un rayon d'environ 5 km autour du périmètre d'étude.

La ville historique de Brantôme concentre un nombre important de sites et de monuments alors que son cadre plus large est inclus dans le périmètre du site patrimonial remarquable (SPR) de la vallée de la Dronne.

Ailleurs, les protections patrimoniales concernent des monuments isolés (châteaux et édifices religieux principalement), généralement inscrits mais ponctuellement classés (dolmen de Peyre Levade, ancienne abbaye de Boschaud), dont le plus proche (église Saint-Christophe à Champagnac-de-Belair) se situe à 1,87 km du périmètre d'étude, sans qu'aucun ne présente de vis-à-vis avec ce dernier.

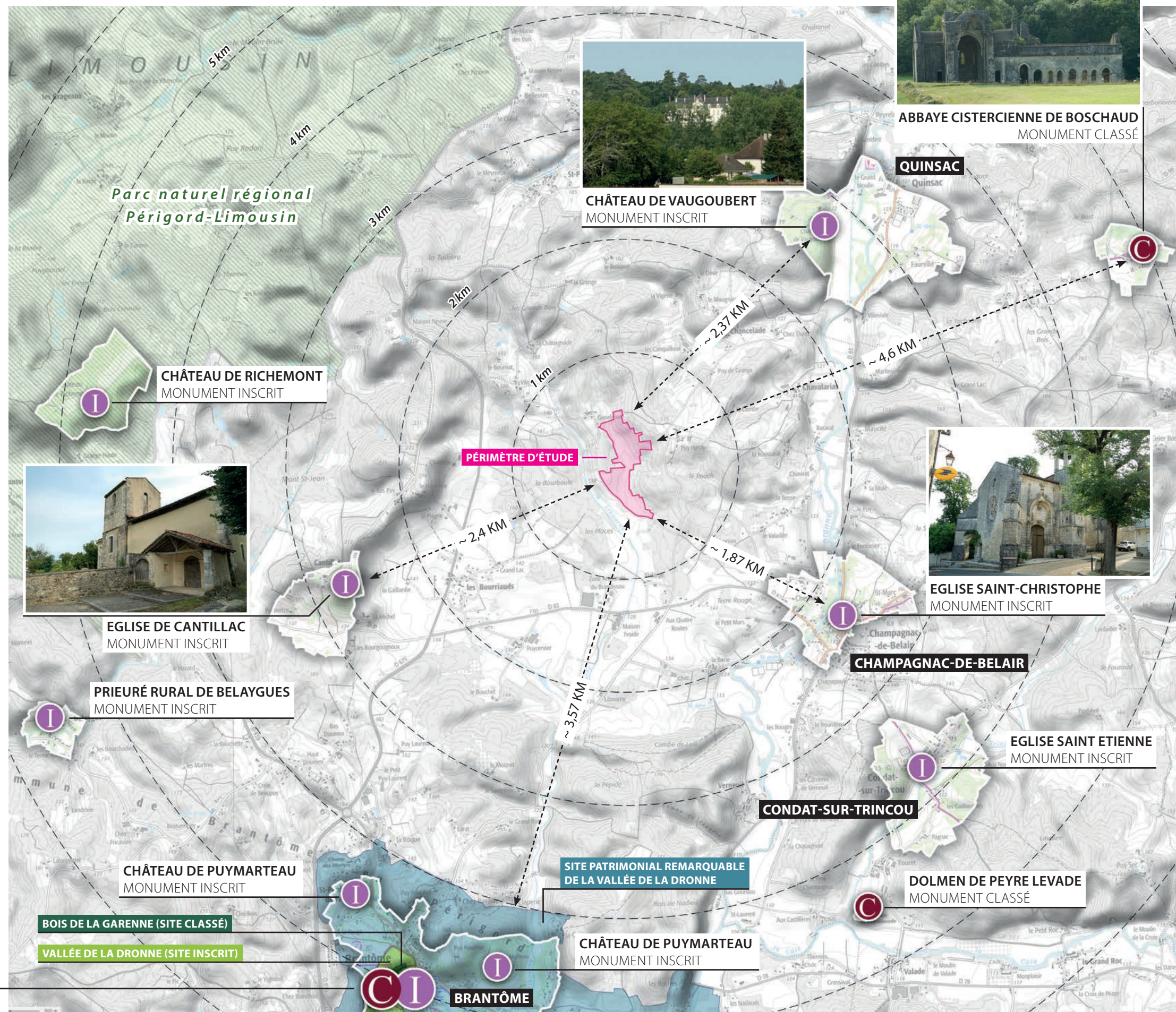


MONUMENTS CLASSÉS

- CASTEL DE LA HIERCE
- ANCIENNE ABBAYE SAINT-PIERRE

MONUMENTS INSCRITS

- EGLISE NOTRE-DAME
- IMMEUBLE RUE VICTOR HUGO
- IMMEUBLE 7 RUE JOUSSEIN
- MAISON VOISINE DU PONT
- ANCIENNE ABBAYE SAINT-PIERRE



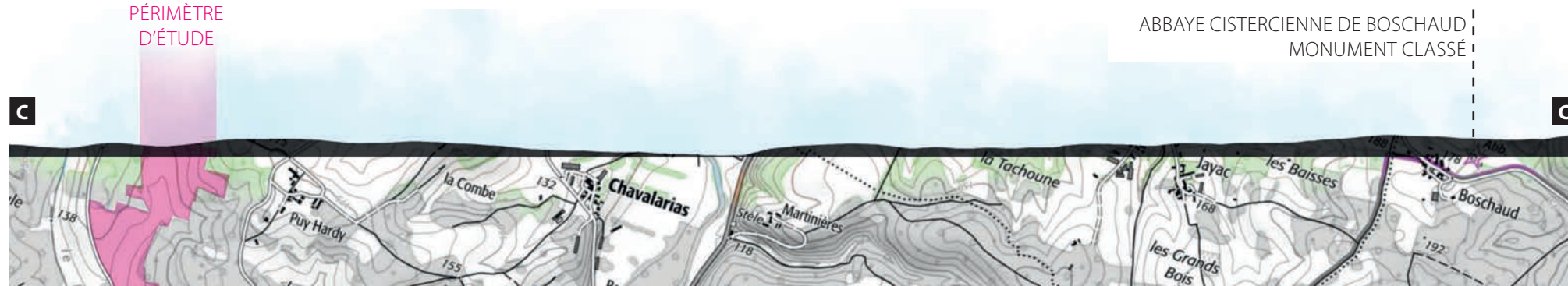
ABBAYE CISTERCIENNE DE BOSCHAUD
MONUMENT CLASSÉ



VUE DEPUIS L'ABBAYE DE BOSCHAUD EN DIRECTION DU SUD-OUEST

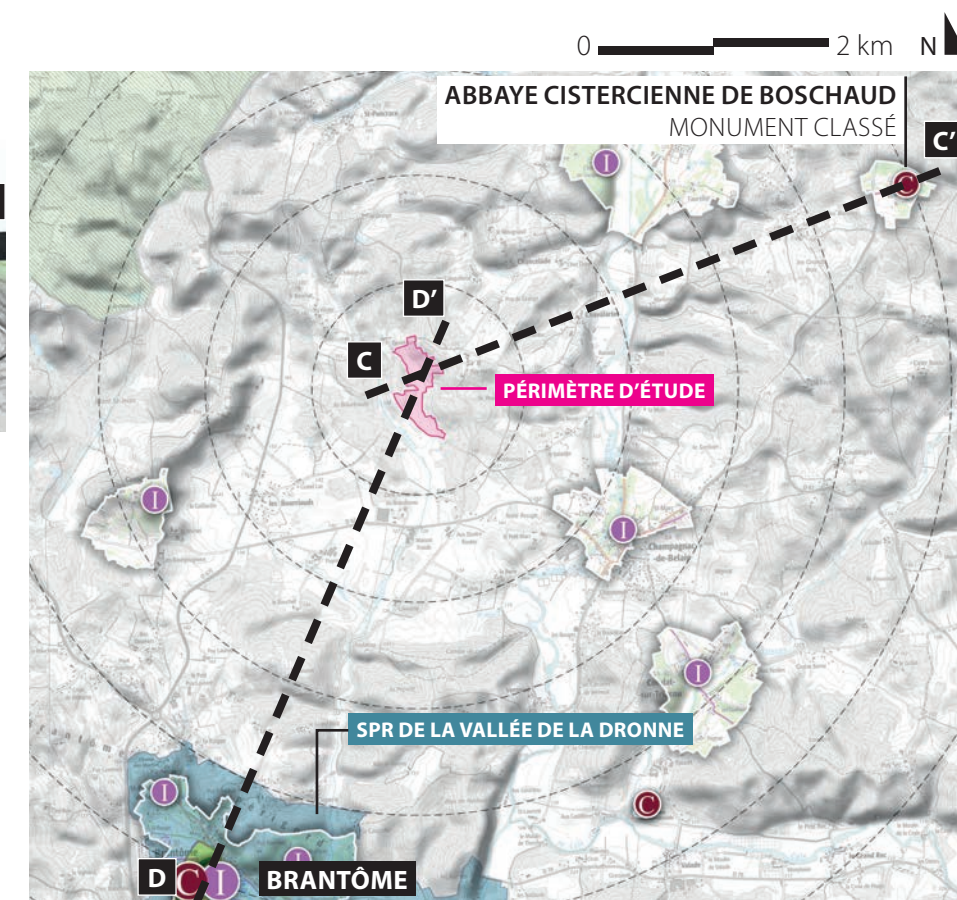


PÉRIMÈTRE
D'ÉTUDE



SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE
DE LA VALLÉE DE LA DRONNE

La ville de Brantôme et l'abbaye de Boschaud représentent les lieux patrimoniaux les plus emblématiques dans un rayon de 5 km autour du périmètre d'étude. La première constitue un ensemble remarquable avec sa cité insulaire et les édifices imposants de l'ancienne abbaye Saint-Pierre. Lovée dans la vallée de la Dronne, elle appartient à un cadre paysager délimité par les coteaux de la vallée, correspondant également aux limites du site patrimonial remarquable, totalement coupé du périmètre d'étude. L'ancienne abbaye de Boschaud, fondée au XII^{ème} siècle et partiellement détruite au cours des guerres de Religion, s'implante, pour sa part, de manière solitaire au sein d'une clairière à environ 4,6 km du périmètre d'étude et sans possibilité de vis-à-vis avec ce dernier.



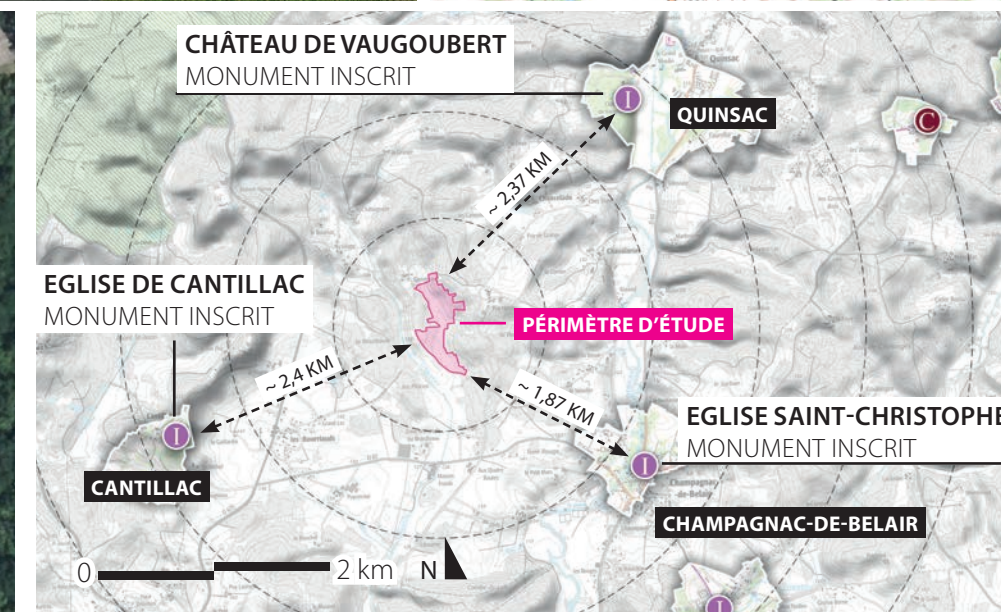
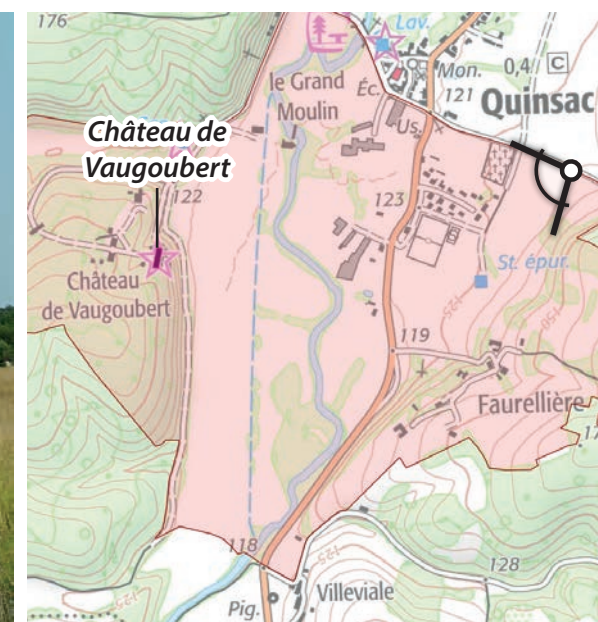
PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

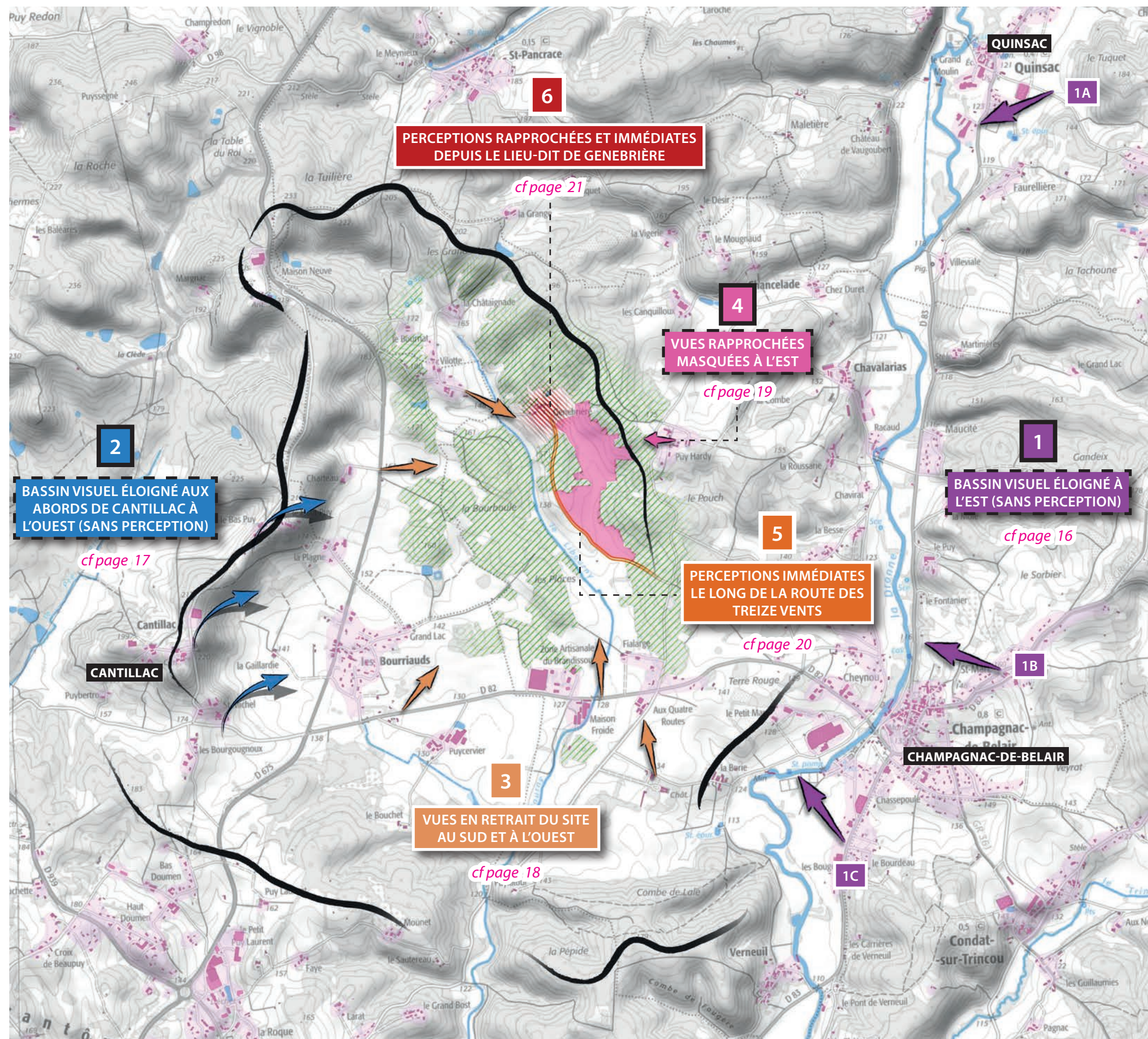




D. PRÉSENTATION DU CONTEXTE PATRIMONIAL

Les images ci-dessous présentent les monuments les plus rapprochés du périmètre d'étude (l'église Saint-Christophe, l'église de Cantillac, le château de Vaugoubert) et leur relation avec ce dernier. Aucune ouverture en direction du périmètre n'est à signaler, du fait du cadre visuellement fermé des édifices religieux (cadre bâti de l'église Saint-Christophe, cadre boisé de l'église de Cantillac) et du contexte topographique isolant de le château de Vaugoubert du cadre du périmètre d'étude.



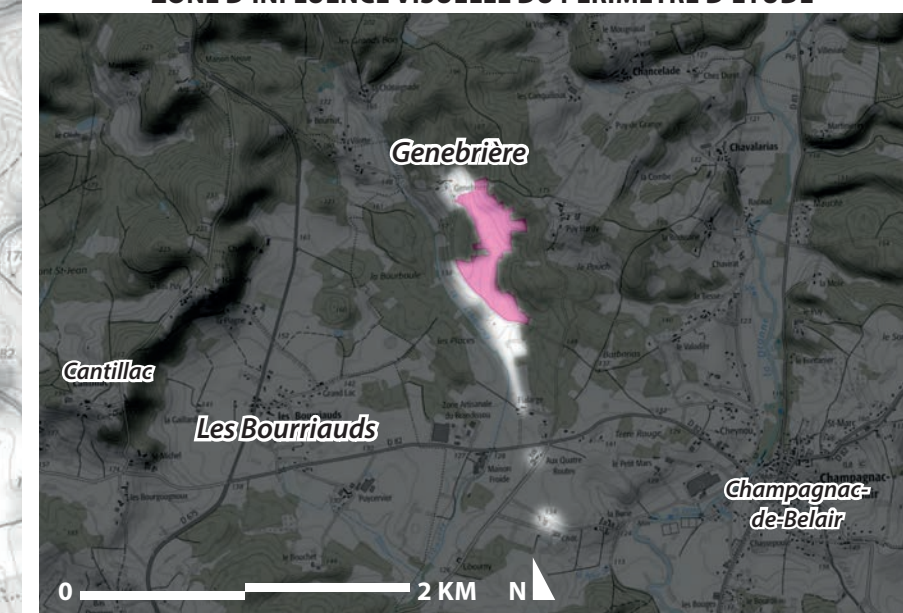


Le bassin de perception visuelle du périmètre d'étude est intimement lié à la topographie collinéenne et à la couverture boisée du territoire environnant. Le relief et les boisements constituent autant de barrières visuelles limitant les perceptions du site.

Celles-ci concernent principalement les abords rapprochés et immédiats du périmètre d'étude (lieu-dit de Genebrière, route des Treize Vents) et très ponctuellement des ouvertures plus éloignées permettant une perception partielle du site.

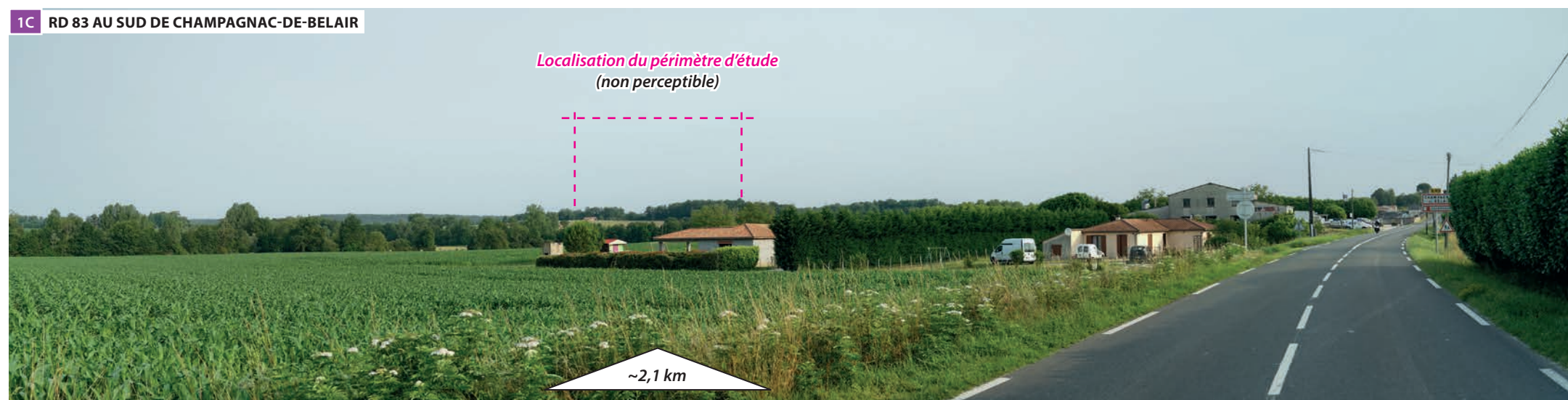
L'examen du bassin visuel est néanmoins mené de manière large, présentant les vues depuis les principaux lieux de vie et axes de passage, démontrant pour la plupart l'absence de perception du périmètre d'étude.

CARTOGRAPHIE SCHÉMATIQUE DE LA ZONE D'INFLUENCE VISUELLE DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

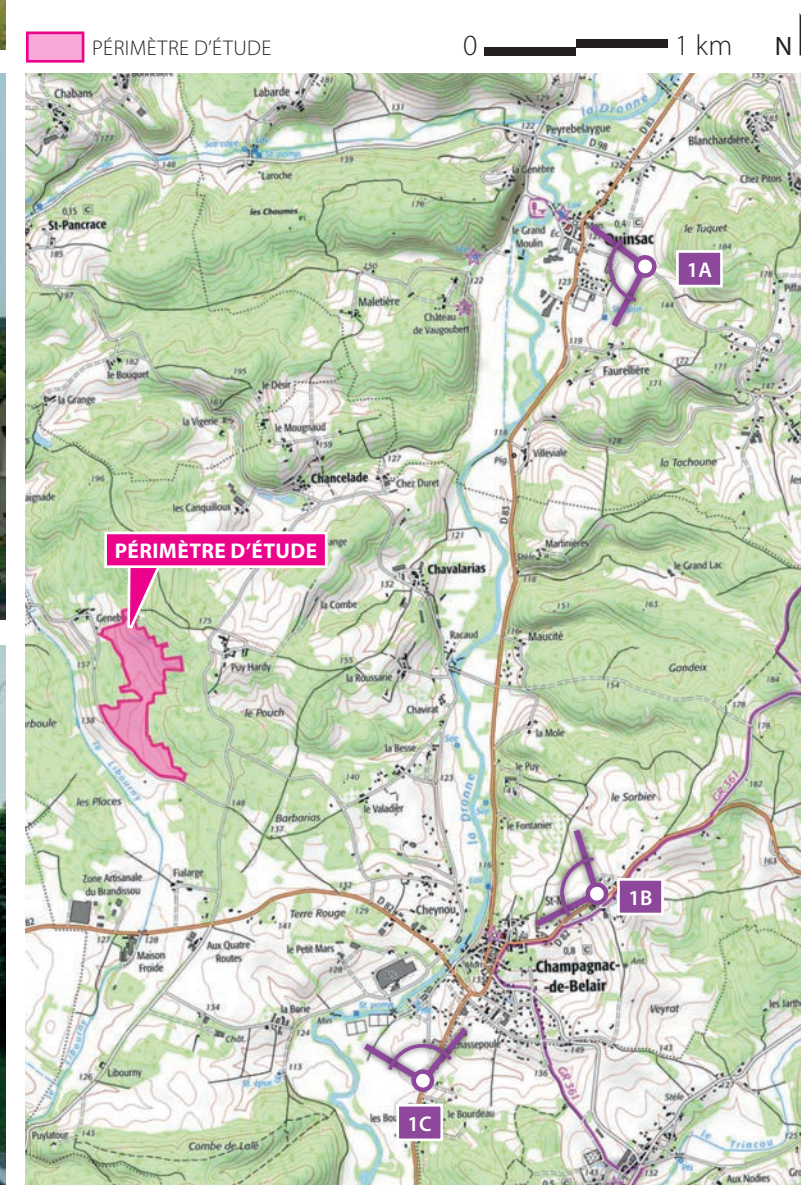


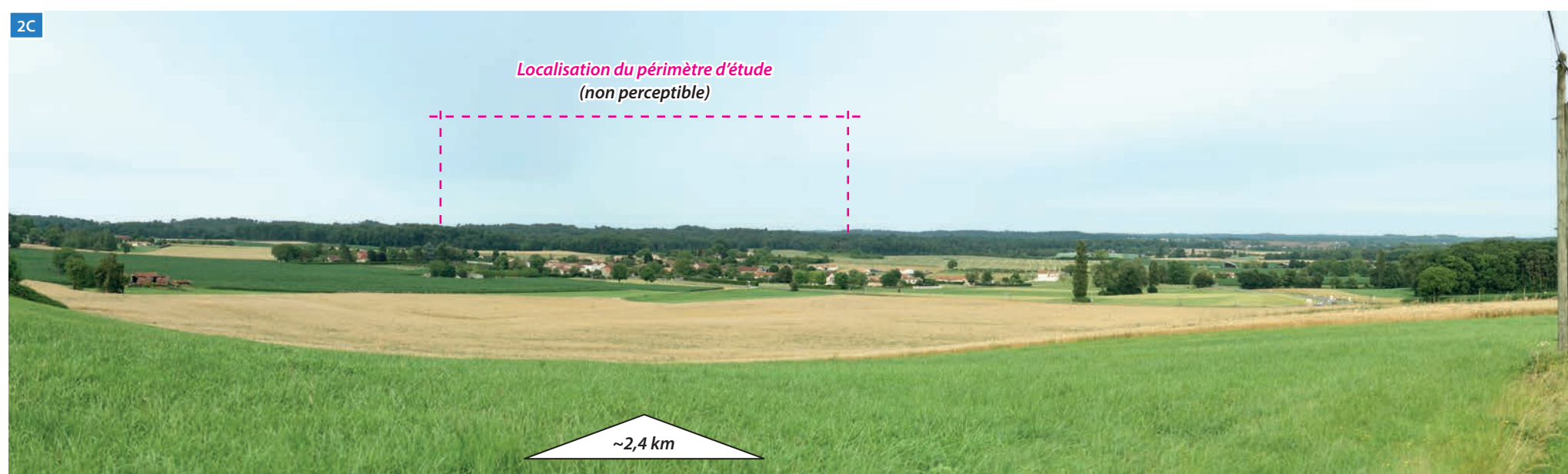
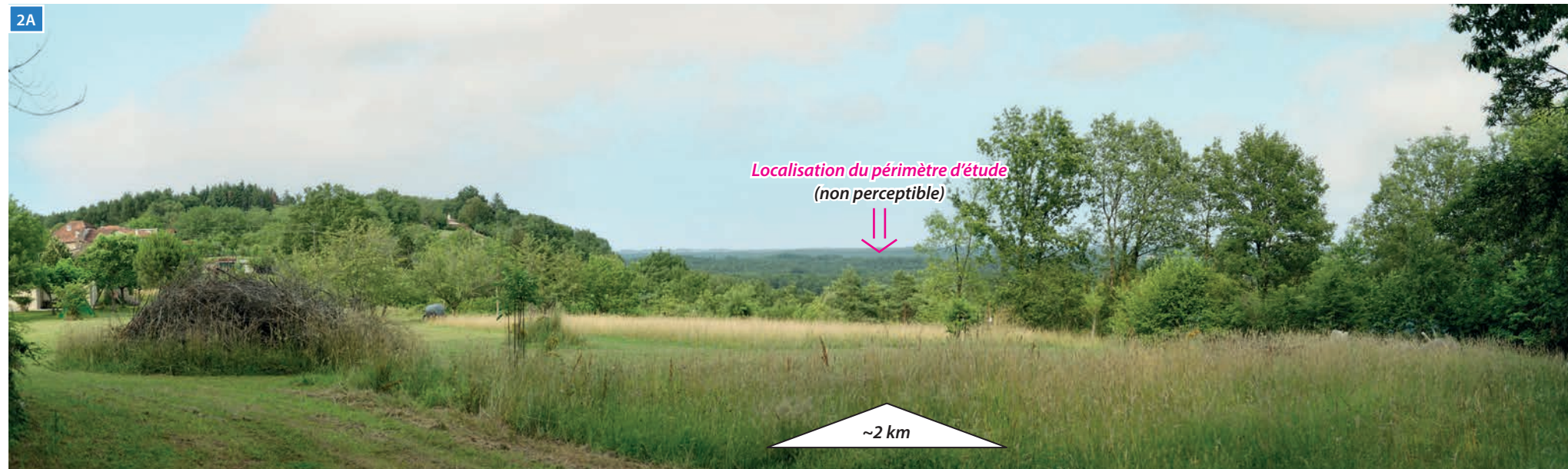
ZONE HORS INFLUENCE VISUELLE DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE (EMPRISE AU SOL NON PERCEPTIBLE) ZONES D'INFLUENCE VISUELLE DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE



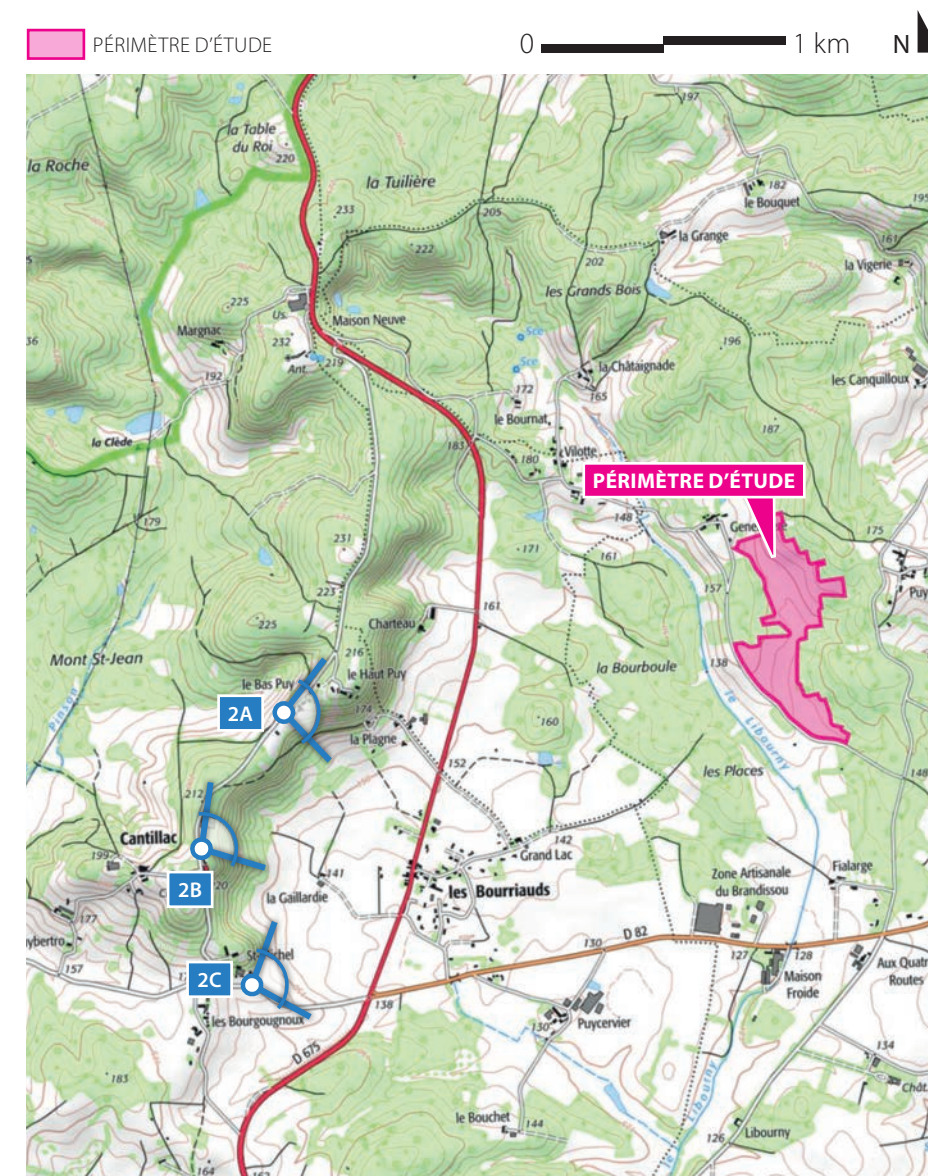


Les images ci-contre illustrent les vues éloignées depuis les abords de Quinsac (1A) et de Champagnac-de-Belair (1B, 1C) en direction du périmètre d'étude et démontrent l'absence totale de perception de celui-ci.



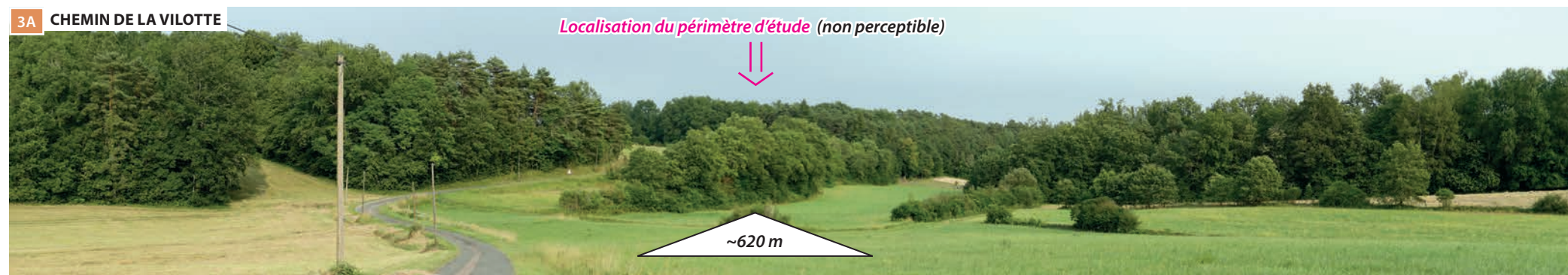


Depuis les abords de Cantillac, malgré une certaine surélévation offrant parfois des vues s'étirant sur plusieurs kilomètres, le périmètre d'étude se trouve, pour sa part, totalement dissimulé dans la succession de collines boisées.





3A CHEMIN DE LA VILOTTE



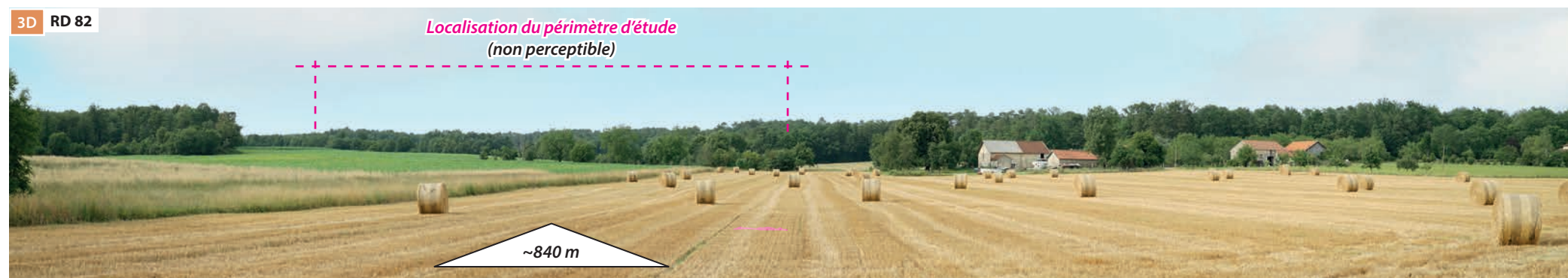
3B RD 675



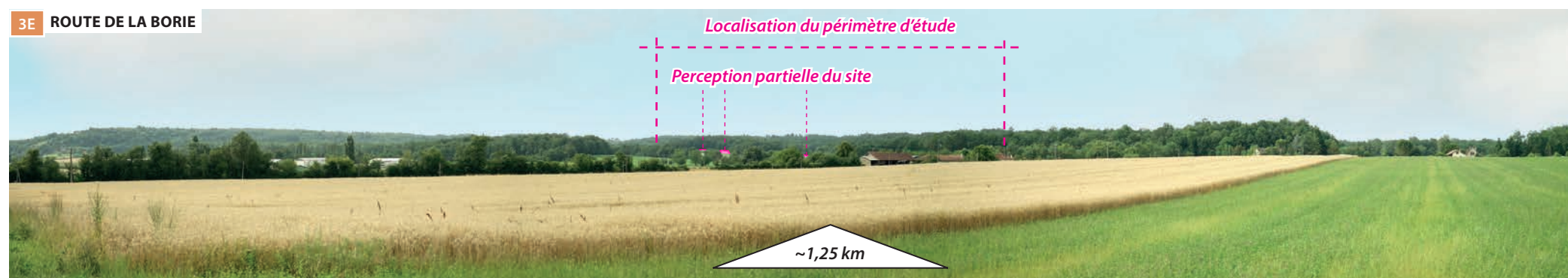
3C RD 82



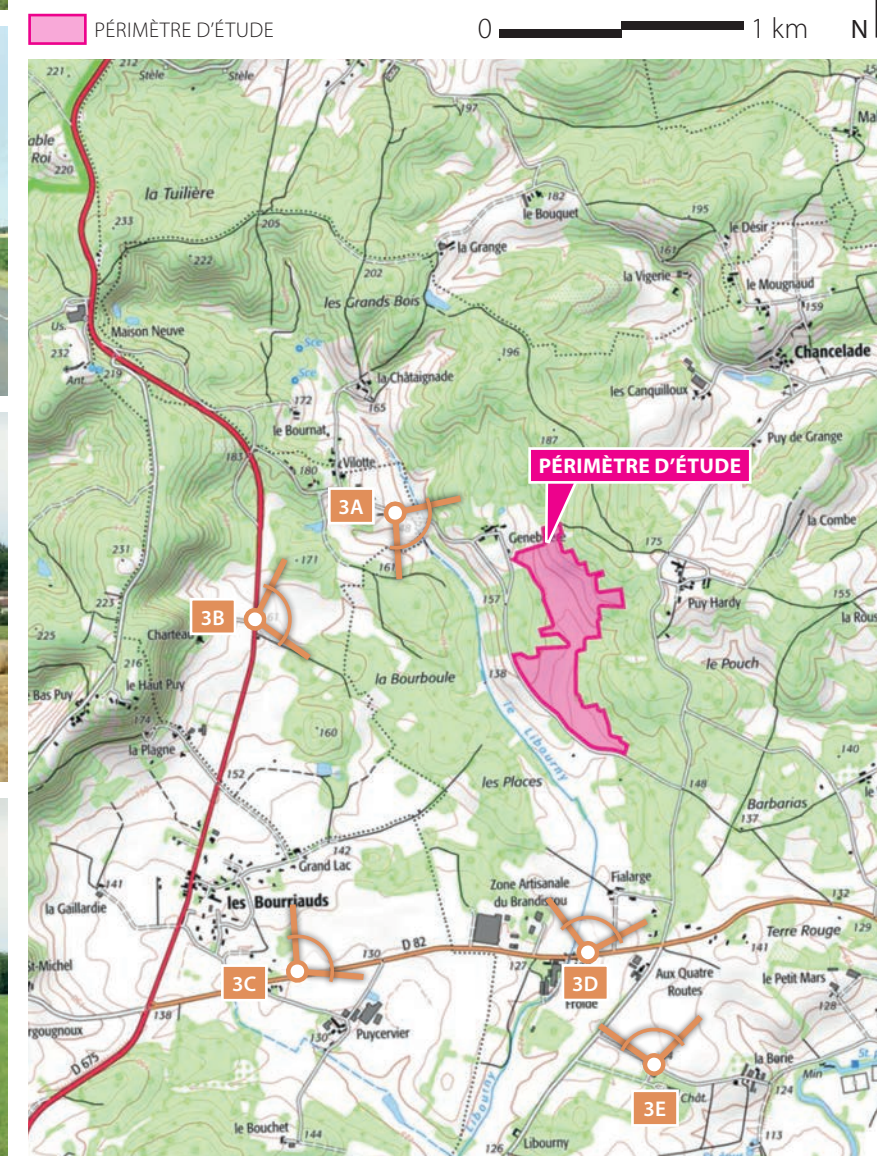
3D RD 82



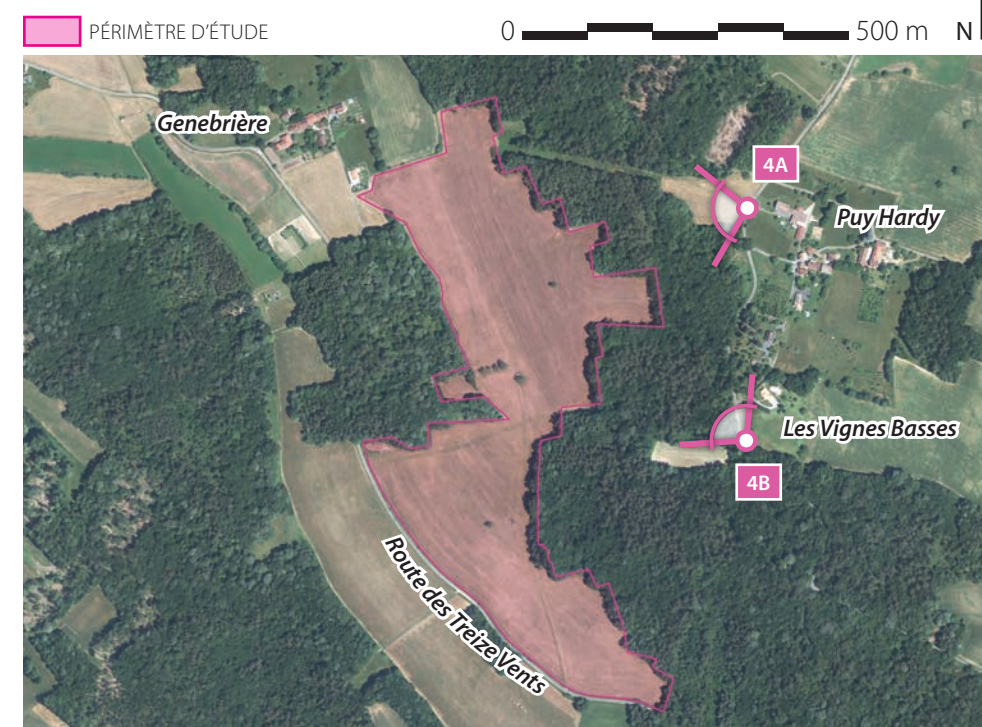
3E ROUTE DE LA BORIE

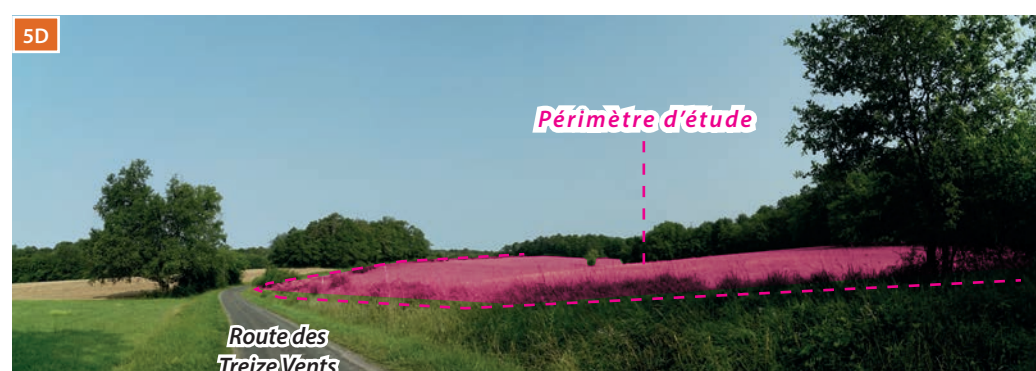


Dans un cadre plus rapproché, depuis les voies comprises entre environ 600 m et 1,5 km du périmètre d'étude, le site est généralement masqué par la trame arborée au sein de perspectives généralement très écrasée. La vue depuis la route de la Borie (3E) représente une rare perception, par ailleurs très partielle, des emprises au sol du périmètre, dans les interstices de la végétation à une distance d'environ 1,25 km.

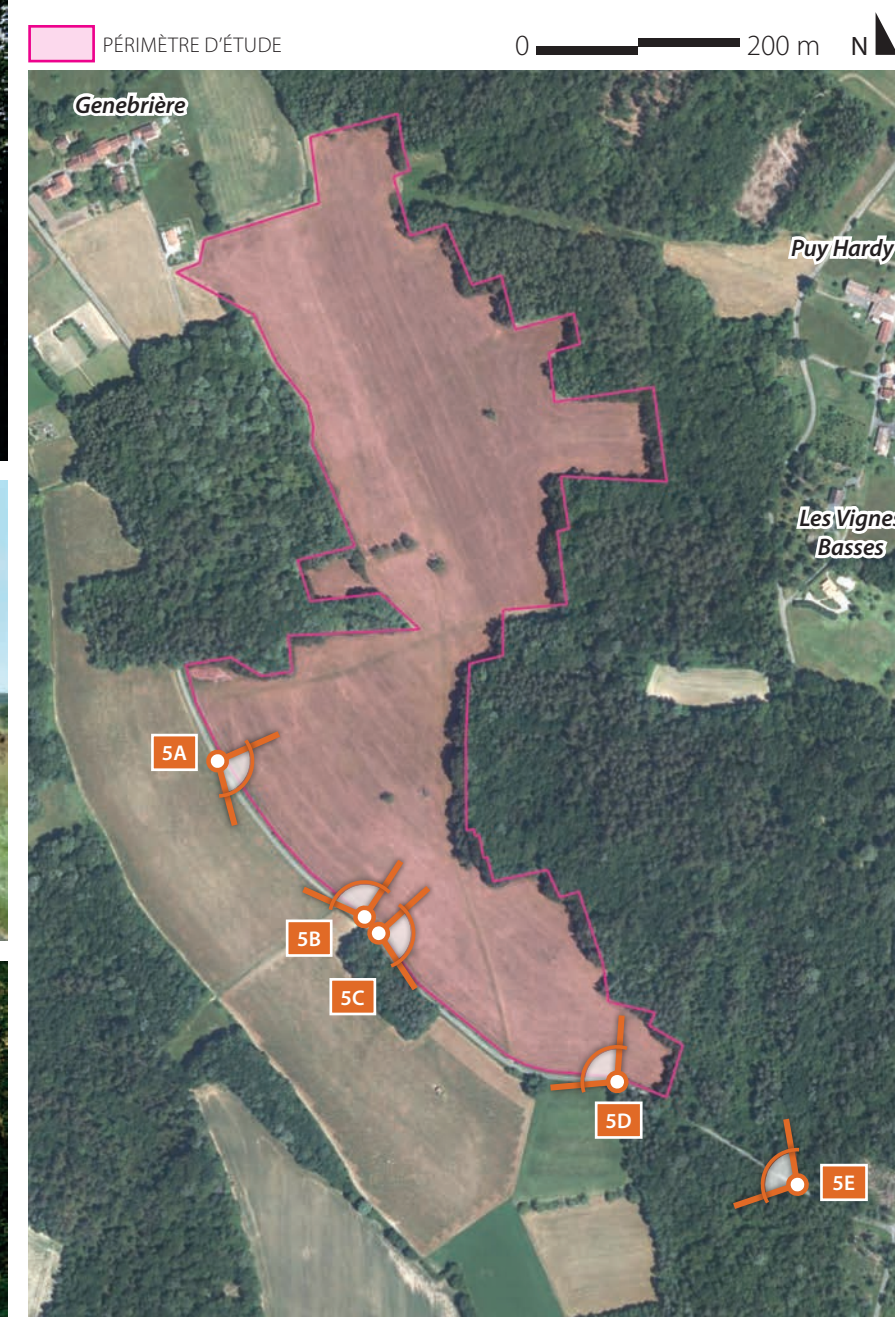


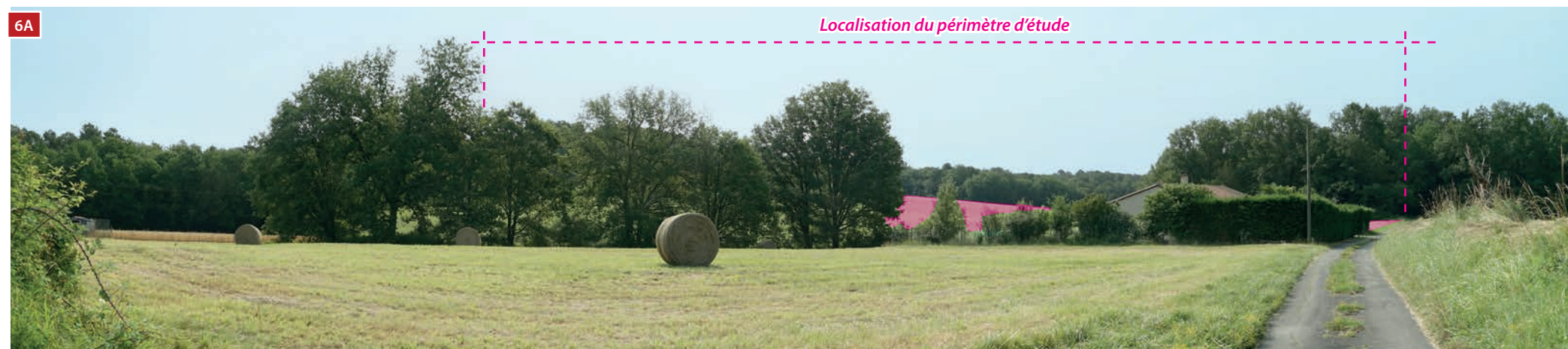
A l'est, les lieux-dits de Puy Hardy et des Vignes Basses se trouvent respectivement à seulement 150 et 200 m du périmètre d'étude. Ils sont cependant coupés de ce dernier par un boisement particulièrement dense, ne permettant aucune ouverture vers le site, en retrait de la végétation.



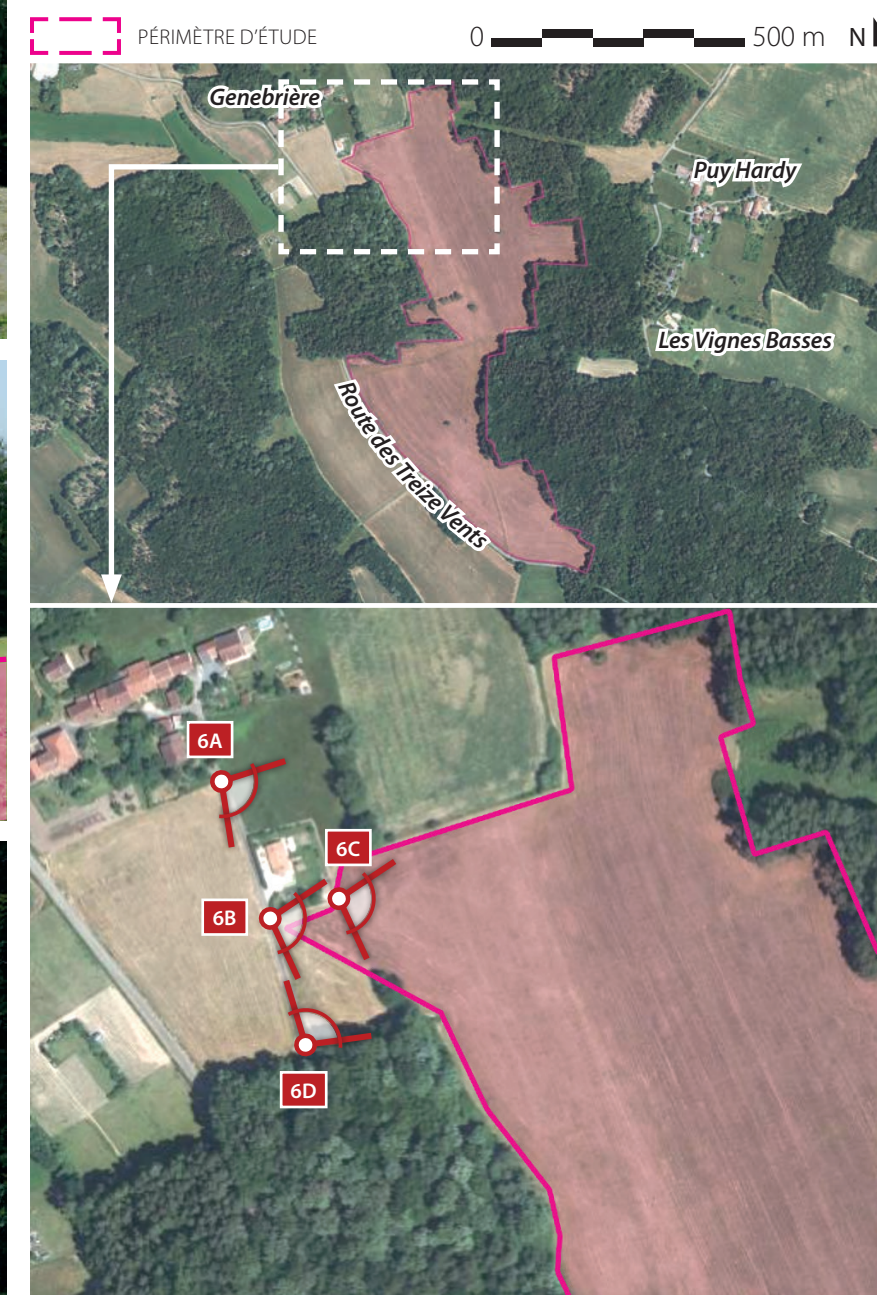


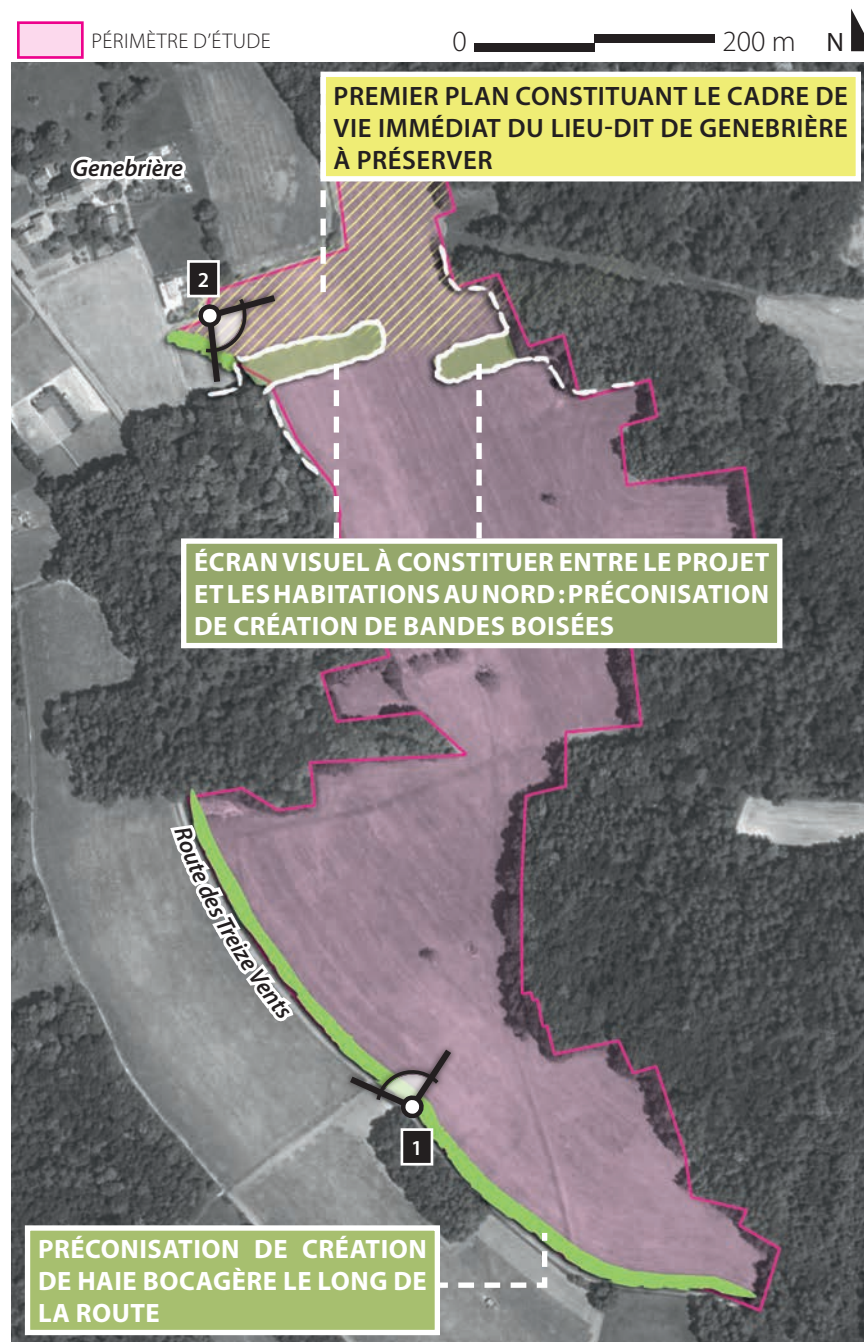
La route des Treize-Vents, chemin rural desservant le lieu-dit de Genebrière, longe la partie méridionale du périmètre d'étude sur environ 600 m. Elle offre des vues immédiates ouvertes sur le périmètre d'étude, entrecoupées ponctuellement de fragments de haies au droit de la voie.





Situé au nord-ouest du périmètre d'étude, le lieu-dit de Genebrière représente les seules habitations concernées par un vis-à-vis avec le site. Si la vue est partiellement filtrée par un rideau de végétation depuis le hameau principal (**vue 6A**), elle est ouverte sur l'ensemble de la partie septentrionale du périmètre depuis l'habitation isolée au sud du lieu-dit (**6C**).





Inséré dans une clairière cernée de boisements, le périmètre d'étude présente un bassin visuel essentiellement limité à ses abords immédiats, comprenant le lieu-dit de Genebrière et le chemin rural desservant ce dernier, la route des Treize Vents. Si les enjeux sont restreints dans l'espace et se trouvent à l'écart des sensibilités patrimoniales majeures, le caractère résolument agricole du site et de son cadre, préservé des équipements ou infrastructures industrielles, le rend sensible à une évolution paysagère forte et limite sa capacité à être transformé sans mesures réelles d'évitement et de réduction des impacts.

Les orientations suivantes sont formulées, à ce titre, pour l'insertion d'un projet de parc photovoltaïque au sein de la zone d'implantation potentielle.

En premier lieu, au regard de l'enjeu de préservation du cadre de vie immédiat des habitations au nord-ouest, un recul de l'implantation est préconisé pour assurer un espace de respiration visuelle entre le projet et le lieu-dit de Genebrière. Afin de limiter l'évolution paysagère, ce recul devra être associé à un filtre visuel, composé par exemple d'un masque boisé au premier plan, raccordé à la trame des boisements existants.

Le long de la route des Treize Vents, pour éviter une transformation forte du caractère de l'espace, il est recommandé de fermer les perspectives le long de la voie, en reconstituant au droit de la route une trame de haies bocagères irrégulières comprenant des sujets de haut jet. A cette fin, il sera nécessaire de conserver une bande d'une largeur de 10 m permettant de favoriser la régénération d'une végétation spontanée, en complément des plantations pouvant être opérées.

